

PCAET

Mobilisation/Concertation/Suivi/Evaluation



SOMMAIRE

| | | |
|---------|---|----|
| I. | Application de la réglementation en matière de mobilisation des acteurs..... | 3 |
| I.1 | Le cadre règlementaire de la consultation/concertation..... | 3 |
| I.1.1 | Une information officielle à l'ensemble des parties prenantes | 3 |
| I.1.2 | Une concertation et consultation du public..... | 5 |
| I.2 | La réglementation s'appliquant en matière de suivi et d'évaluation dans les PCAET | 15 |
| II. | Une co-construction du PCAET par une mobilisation des acteurs au-delà de la réglementation | 16 |
| II.1. | Synthèse de la démarche de mobilisation des acteurs | 16 |
| II.2. | Une gouvernance à l'échelle du Pays Sud Toulousain ouverte aux acteurs du territoire..... | 18 |
| II.2.1. | Le comité de pilotage | 18 |
| II.2.2. | Le Comité technique..... | 21 |
| III. | Etat des lieux des actions engagées ou en projets sur le territoire, en lien avec les problématiques « climat, air, énergie » | 22 |
| III.1. | Bilan du PCET volontaire du Pays Sud Toulousain..... | 22 |
| III.2. | Bilan des politiques publiques des communautés de communes | 24 |
| III.3. | Bilan des actions portées par les communes | 25 |
| III.4. | Bilan des actions portées par les acteurs socio-économiques..... | 28 |
| IV. | La définition d'une feuille de route commune | 29 |
| IV.1. | Partage des principaux enjeux du territoire, issus du diagnostic | 29 |
| IV.2. | La mise en place d'une contribution en ligne pour le grand public..... | 30 |
| IV.3. | Le séminaire stratégique..... | 31 |
| IV.4. | Les ateliers de co-construction du plan d'actions inter communautés de communes | 33 |
| IV.5. | Les ateliers de co-construction du plan d'actions des acteurs socio-économiques | 34 |
| IV.6. | Les ateliers de hiérarchisation des actions | 36 |
| IV.7. | Modalités de validation et d'approbation des PCAET..... | 37 |
| IV.7 | Une charte d'engagement pour poursuivre la mobilisation des acteurs..... | 38 |
| IV.8 | Un forum de restitution pour tous les acteurs | 38 |
| V. | Les modalités de suivi et d'évaluation | 39 |
| V.1 | Retour sur les définitions du suivi et de l'évaluation..... | 39 |
| V.2. | Le Dispositif suivi et l'évaluation comme moteur de l'action du PCAET..... | 39 |
| V.2.1. | Le tableau de bord de suivi : un outil collaboratif et co-construit..... | 40 |
| V.2.2 | L'outil d'évaluation : une plateforme de data visualisation pour des indicateurs macro et micro (à l'échelle de l'action) | 43 |

| | |
|--|----|
| V.2.3 Animation du dispositif d'évaluation : s'appuyer sur les jalons posés dans la phase d'élaboration du PCAET pour une évaluation participative | 46 |
| V.3. Un cadre évaluatif pragmatique | 47 |
| V.3.1 Les indicateurs de profil du territoire | 47 |
| V.3.2. Les indicateurs évaluant la mise en œuvre de la stratégie | 48 |
| V.3.3. Calendrier prévisionnel du suivi-évaluation..... | 50 |
| VI. Liste des annexes | 51 |

I. Application de la réglementation en matière de mobilisation des acteurs

I.1 Le cadre règlementaire de la consultation/concertation

Le Pays Sud Toulousain s'est engagé dans la transition énergétique depuis 2009 avec la mise en œuvre de son 1^{er} Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire.

Il a permis de développer à l'échelle du Pays Sud Toulousain un service Climat Énergie performant, qui accompagne quotidiennement les collectivités et les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Aujourd'hui les 3 communautés de communes de Cœur de Garonne, du Volvestre et du Bassin Auterivain ont délégué, au Pays Sud Toulousain, la compétence d'élaboration et de suivi du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) règlementaire. (ANNEXE 1 délibérations approuvant les statuts du PETR)

Les références règlementaires suivantes cadrent l'élaboration du PCAET :

- le code de l'environnement
- le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial
- ou encore l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

I.1.1 Une information officielle à l'ensemble des parties prenantes

Extrait du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 :

« Sans préjudice des dispositions prévues aux articles L. 120-1 et L. 229-26, la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation. Elle ou il informe de ces modalités le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional. Elle ou il en informe également les maires des communes concernées, les représentants des autorités organisatrices mentionnées à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur son territoire, le président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale le cas échéant, les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire ainsi que les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire. »

Le PETR du Pays Sud Toulousain, ainsi que les 3 communautés de communes ont délibéré, au 4^{ème} trimestre 2017, sur le lancement du plan climat, intégrant les modalités de concertation prévues. Cette délibération a été affichée aux sièges de ces collectivités et publiée sur les sites internet. (ANNEXE 2 délibérations de lancement du PCAET)



Site de la communauté de communes Cœur de Garonne

L'information officielle aux différentes parties prenantes, telles que définies dans le décret a été réalisée par voie postale le 2/10/2017. (ANNEXE 3 : lettre d'information officielle de l'engagement du PCAET)

I.1.2 Une concertation et consultation du public

Le schéma ci-dessous illustre les obligations réglementaires relatives à l'information, la concertation et la consultation du public.

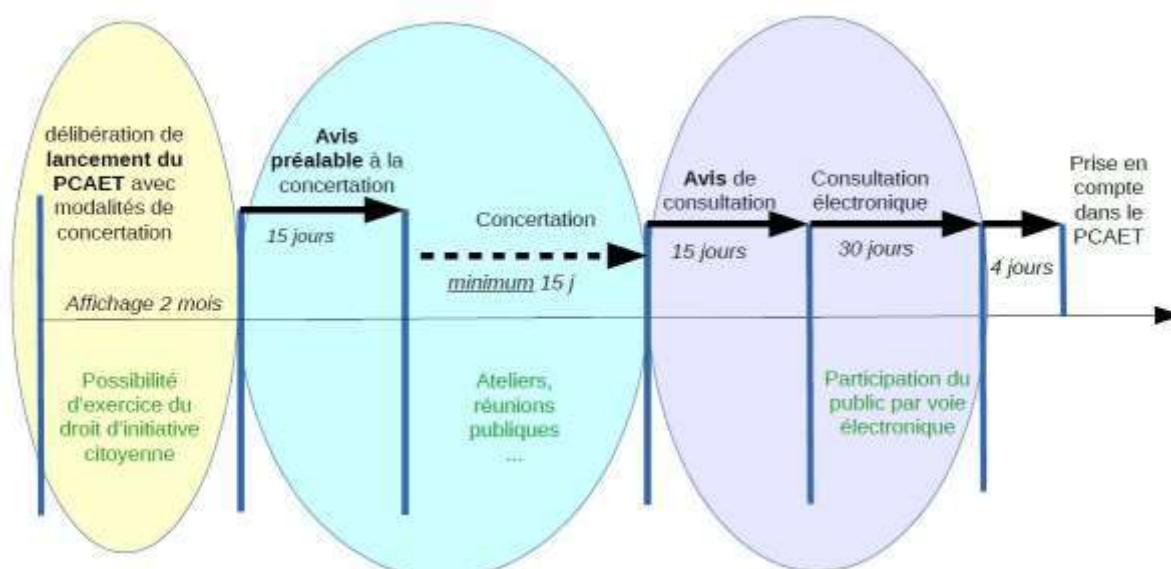


Figure 1 : DREAL Occitanie – Renné Faraut – 2017_fiche information et participation du public

Dès la publication des délibérations de lancement par voie électronique et d'affichage, une boîte de dialogue électronique a été ouverte sur le site du Pays Sud Toulousain pour centraliser les avis émis.

Un avis préalable à la concertation a été affiché aux sièges des EPCI et du PETR le 19/11/2018 pendant 15 jours. La durée de concertation a été fixée à 15 jours du au 15 décembre 2018.

Une boîte électronique de récupération des avis a alors activée.



AVIS-DE-CONCERTATION-PREALABLE
Organisée par le-PETR-PAYS-SUD-TOULOUSAIN

Objet: Elab-oration-du-Plan-Climat-Air-Energie-Territorial
Durée: du-1^{er}/12/2018-au-15/12/2018

Modalités-de-la-concertation:
Par-voie-électronique
Le-dossier-soumis-à-concertation-préalable-est-publié-sur-le-site-du-Pays-Sud-Toulousain
Un-formulaire-en-ligne-sera-ouvert-dès-le-1^{er}/12/2018
Les-avis-seront-répertoriés-et-présentés-aux-élus
Le-bilan-de-la-concertation-sera-rendu-public-dans-un-délai-de-3-mois-suivant-la-fin-de-la-concertation

Adresse-de-consultation-et-dépôt-des-avis
<https://paysudtoulousain.fr/plan-climat-air-energie>

1^{er}

été



BIENVENUE à la Communauté de Communes du Bassin Auterivain

Actualités

Mobilité en milieu rural
Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ? parlons-en !

travail école

- Comment faites-vous pour aller au travail, à l'école, auprès des administrations... ?
- Quels sont vos besoins ?
- Quelles sont vos idées ?

3 rendez-vous pour en parler :
-> lundi 3 décembre à 14h au centre social - Le Foyer - à Auterive
-> jeudi 6 décembre à 9h - Salle des Arcades (derrière l'Eglise) à Beaumont-sur-Lère
-> jeudi 6 décembre à 14h, salle des mariages, Mairie de Caujac
Entrée gratuite - Contact S. CAPOUL : 06 79 75 35 57

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE
Organisée par le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN

Objet : Elab-oration-du-Plan-Climat-Air-Energie-Territorial de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, Volvestre, Bassin Auterivain

Durée : du 1^{er}/12/2018 au 15/12/2018

Modalités de la concertation :
Par voie électronique
Le dossier soumis à concertation préalable est publié sur le site du Pays Sud Toulousain.
Un formulaire en ligne sera ouvert dès le 1^{er}/12/2018.
Les avis seront répertoriés et présentés aux élus.
Le bilan de la concertation sera rendu public dans un délai de 3 mois suivant la fin de la concertation.

Adresse de consultation et dépôt des avis
<https://paysudtoulousain.fr/plan-climat-air-energie>



Crèche Les Petits Canailleux

[Lire la suite >](#)





Tableau récapitulatif des avis et contributions depuis le début de la démarche (toutes les contributions y sont reportées)

| N° | Date | Contributions au Plan climat air énergie |
|----|------------|---|
| 1 | 05/12/2017 | <p>RELAIS D'ENTREPRISES accompagne les collectivités et les investisseurs privés dans la configuration d'espace de travail pour télétravailleurs. Une fois opérationnels ces espaces (appelés Tiers Lieux ou Coworking) peuvent rejoindre le réseau afin de mutualiser les actions de promotion. A noter qu'à compter de 2018 les télétravailleurs salariés qui télétravaillent dans un Relais d'Entreprises pourront valoriser leur Non Mobilité au titre des Certificats d'Economie D'Energie.</p> |
| 2 | 17/10/2018 | <p>Le Plan Climat air énergie du Pays Sud Toulousain devrait engager des réflexions complémentaires sur deux nouveaux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'alimentation durable, l'agriculture biologique, la transition agroécologique sont des enjeux directement liés à un PCAET (l'agriculture représentant d'ailleurs un poids notable dans les émissions de GES du territoire et donc un enjeu croissant pour une alimentation relocalisée et durable), pourtant aujourd'hui non traité par le Pays Sud Toulousain. Les récentes évolutions de la loi Alimentation (obligation d'un approvisionnement minimal en produits locaux et bio) et la demande sociétale incitent à se saisir de ce contexte favorable pour mettre en place un Projet Alimentaire pertinent et ambitieux pour le Pays Sud Toulousain. L'État soutient financièrement de telle démarche, la présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, a d'ailleurs donné récemment le coup d'envoi d'une nouvelle phase de la consultation citoyenne sur l'alimentation, élevée au rang de grande cause régionale en 2018. Ayez l'ambition de vous saisir de ce sujet central, transversal et directement lié avec les objectifs d'un PCAET: de nombreux territoires TEPOS, jusqu'alors centré sur des missions directement en lien avec l'énergie ou la mobilité, développe des missions de développement agricole... <p>La gestion de l'eau devient également un enjeu fort, lié à l'agriculture mais évidemment pas que, elle impacte les aménagements urbains, les SCOT, demande une mobilisation citoyenne et correspond à des enjeux climat forts : avec les événements climatiques de cette année (inondations, orages, sécheresse), cette question devient centrale.</p> |

| | | |
|---|------------|---|
| | | <p>Pourquoi ne pas l'intégrer au PCAET (en lien potentiel avec une mission "agriculture") ? Le Conseil Départemental de Haute Garonne s'engage dans le pilotage d'un projet de gestion des ressources en eau "Garonne Amont") : ce projet nécessite la mobilisation de toutes les échelles, et nécessitera la déclinaison d'actions concrètes à l'échelle "territoriale" : autant s'en saisir !</p> |
| 3 | 01/12/2018 | <p>Mobilité rurale : améliorer les transports vers TOULOUSE (OU st GAUDENS) en coopération avec la SNCF et aussi les bus (réseau arc en ciel) qui ont des horaires et des fréquences inadaptée aux besoins . Manque également de vraies pistes cyclables.</p> |
| 4 | 04/12/2018 | <ul style="list-style-type: none"> - Il serait judicieux d'utiliser des espaces comme les parkings des supermarchés, des gares... pour installer des panneaux photovoltaïques : production d'énergie solaire et voitures stationnées à l'abri de la chaleur. - Dans notre secteur rural, développer les pistes cyclables pour faire des liaisons entre les toutes petites communes et les plus importantes autour de Carbone, Cazères, Le Fousseret, Rieumes.... - Installer un point du réemploi, dans chaque commune, où les habitants pourraient déposer des objets/meubles... en bon état, dont ils n'ont plus l'utilité mais qui pourraient servir à d'autres personnes. - Créer un site internet d'annonces de covoiturage, pour les déplacements vers Toulouse, St Gaudens... comme Blablacar... |
| 5 | 04/12/2018 | <p>Comme suite à la présentation qui a eu lieu hier soir à la MSI du Fousseret pour la Communauté de Communes Coeur de Garonne, et sur la base des plans d'actions présentés, je réitère ma remarque concernant l'orientation n°4 : "vers un territoire à énergie positive".</p> <p>Je trouve qu'il faut se donner les moyens de répondre à la production d'ENR suffisante sur le territoire par tous les moyens qui ont été évalués dans le diagnostic, afin d'atteindre les objectifs qui nous sont demandés.</p> <p>Faute de quoi, je pense que ce plan d'actions sera retoqué par la Région.</p> <p>Il est d'ailleurs bien noté dans les propositions d'actions et axes stratégiques, dans le document de synthèse des enjeux : "contribuer au développement des projets ENR multi-filières et multi-partenariaux, avec un potentiel estimé à 890GWh/an, en passant de 18% à 57% de la consommation d'ici 2050.</p> <p>Je pense donc qu'il faut développer cette orientation de manière beaucoup plus conséquente que cela l'est actuellement.</p> |
| 6 | 04/12/2018 | <p>"Améliorer les paysages"... justement, l'implantation d'éoliennes (qui coûtent un max aux contribuables français -subventions publiques- et aux consommateurs d'électricité -CSPE qui augmente, augmente, augmente-) ne contribuent pas du tout, à mon avis, à la préservation des paysages que partagent les gens qui y vivent !</p> <p>"Prévenir des inondations"... Effectivement, il y a un travail important à faire peut-être plus facile à mener lorsque les inondations se sont produites. L'entretien des rivières est à double tranchant : meilleur écoulement mais aussi son accélération et si un goulot d'étranglement naturel est à franchir, c'est l'étalement des eaux ! Restent à rechercher des zones en amont qui peuvent faire "tampon" selon des techniques peut-être à inventer.</p> <p>La plupart des autres points affichés me semblent pertinents et réalisables sans trop de difficultés pour sensibiliser et inciter à l'adoption des mesures à mettre en œuvre. Si l'on se garde de culpabiliser, infantiliser ou ... taxer à outrance !</p> |
| 7 | 05/12/2018 | <p>Je représente l'association 3PA dont un de ces nombreux projets est de développer sur le territoire la première École de la Transition Écologique. Cette école a pour but d'informer, de faire découvrir, de sensibiliser et de former aux métiers de l'environnement au sens large, des jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas trouver leur voie professionnelle.</p> <p>Notre conviction est que ces métiers qui se développent et se créent tous les jours sont une opportunité d'emplois, pour lesquels les formations ne sont pas encore adaptées.</p> |

| | | |
|--|--------------|--|
| | 8 09/12/2018 | <p>Développer le potentiel de l'économie verte locale ; Favoriser l'implantation d'activités locales pour diminuer les déplacements ; Favoriser les circuits courts (achats responsables, coopération inter-entreprises...); Réduire ses factures énergétiques; Mobilité rurale, tiers lieux, aménagement numérique; Améliorer le confort des logements et réduire la précarité énergétique;</p> |
| | 9 04/01/2019 | <p>Comment aller vers une société indépendante du pétrole ? Par la résilience C'est la capacité à absorber un changement perturbant et à se réorganiser en intégrant ce changement et en conservant les mêmes fonctions, les mêmes structures, la même identité et les mêmes capacités de réaction, ce qui implique</p> <ul style="list-style-type: none"> . diversité Les éléments et les relations entre les éléments qui composent la communauté doivent être nombreux, les fonctions de la communauté doivent être multiples et non pas dépendantes d'une seule activité. Il doit y avoir une gamme étendue de réponses aux défis posés. Il s'agit de travailler à de petits changements dans une multitude de niches locales. . modularité Au lieu d'une intégration économique poussée comme celle des organisations modernes qui transmet sans atténuation tous les chocs, il faut privilégier une répartition où différentes activités sont décentralisées et s'auto organisent au plus près des besoins tout en s'articulant entre elles. Ce plus grand nombre de connexions interne réduit la vulnérabilité face aux risques de défaillances des réseaux étendus. . rétroactions directes Il s'agit de resserrer ces boucles afin d'augmenter la rapidité et l'intensité avec lesquelles les conséquences d'un changement sont ressenties et prises en compte. Il faut pour cela rapprocher les conséquences de nos actions afin de bien les percevoir et ainsi être aptes à corriger rapidement nos actions. <p>Par la relocalisation C'est le processus par lequel une ville se libère d'une dépendance excessive envers l'économie mondiale et investit ses propres ressources afin de produire une part importante des biens, des services, de la nourriture et de l'énergie qu'elle consomme à même son propre fonds local de capital financier, naturel et humain. Nous pouvons produire beaucoup de choses localement telles que : fruits et légumes de saison, poisson frais, pain, produits laitiers, champignons, bois d'œuvre et matériaux de construction, bois de chauffage, plantes médicinales et médicaments, meubles, matériaux isolants, produits en laine et en cuir, papier,...</p> <p>Par la permaculture (de permanent culture) C'est l'entretien conscient de systèmes agricoles productifs, dotés d'autant de diversité, de stabilité et de résilience que les écosystèmes naturels. C'est l'intégration harmonieuse du territoire et des gens pour satisfaire d'une façon viable leurs besoins en nourriture, en habitation et énergie. Les principes en sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Observer et interagir : l'observation détaillée et une bonne conception doivent prévaloir sur l'utilisation intensive de l'énergie. . Capter et stocker l'énergie : il y a un capital dans les ressources qui nous entourent, des réserves de bois sont un meilleur indice de prospérité que le PNB. . Obtenir un rendement : tout ce que nous introduisons doit être productif (arbres, toits verts, aménagements paysagers comestibles... . Employer l'autorégulation et accepter la rétroaction : un système de permaculture doit |

s'autoréguler et exiger un minimum d'intervention et d'entretien. Ainsi dans un écosystème forestier, il n'est utile ni d'enlever les mauvaises herbes, ni d'éliminer les parasites ni de fertiliser le sol.

- . Utiliser et mettre en valeur les ressources et les services renouvelables : il faut profiter de ce que la nature peut assurer certaines tâches comme aérer le sol avec les vers, fixer l'azote avec le trèfle,, régénérer le sol avec les arbres morts...
- . Ne produire aucun déchet : tout déchet révèle un vice de conception.
- . Aller du général au spécifique : nous devons examiner nos entreprises selon diverses perspectives et des contextes plus vastes pour mieux saisir les forces qui influencent nos actions.
- . Intégrer au lieu de séparer : il faut intensifier les relations bénéfiques par l'intégration holistique plutôt que la spécialisation compartimentée.
- . Utiliser des solutions lentes et petites : nos solutions seront d'autant plus résilientes que nous diminuerons leur taille.
- . Favoriser et valoriser la diversité : toute monoculture est vulnérable aux maladies et parasites, il faudra disposer d'une grande variété d'aliments, de petites entreprises, de monnaies, de sources d'énergie...
- . Utiliser les bordures et valoriser le marginal : les zones où deux écosystèmes se rencontrent sont souvent plus productives.
- . S'adapter au changement et l'utiliser avec créativité : observons et apprenons à faire comme les systèmes naturels constamment en transformation et en évolution.

Comment serait une société indépendante des hydrocarbures en 2050 ?

1 - Alimentation et agriculture

Dans quelques années, la hausse du prix des carburants et de la demande de terres pour produire des biocarburants, poussera à la hausse le prix des aliments. Il sera donc devenu moins coûteux de manger des aliments biologiques locaux.

L'agriculture aura dû se libérer de sa dépendance aux engrais azotés (fabriqués à partir du gaz naturel) et devra privilégier les engrais organiques.

Les autorités locales doivent **favoriser l'achat d'aliments locaux** de façon à entraîner une expansion rapide du marché local.

Des **arbres productifs** (châtaigniers, noyers, noisetiers) doivent être intégrés partout où cela est possible afin de produire des protéines et de l'huile pour le biodiesel utilisé localement. Il faut également planter pommiers et pruniers pour l'alimentation ainsi que chênes, pins et tilleuls pour le bois d'œuvre.

La population sera incitée à l'**élevage de petits animaux** (poulets, lapins...) et au **jardinage** des moindres parcelles disponibles.

L'enseignement des techniques de jardinage biologique doit être prévu dans le système éducatif.

Pour se libérer de sa dépendance au pétrole, l'agriculture devra **produire du biodiesel local** et réintégrer partiellement des chevaux de trait, elle emploiera plus de main-d'œuvre et la taille des **fermes sera plus petite**, tandis que leur **production sera plus diversifiée**.

Les fermes devront intégrer aussi des activités complémentaires afin de fournir des **énergies renouvelables locales**, des **plantes médicinales** et des **matériaux de construction** locaux (bois d'œuvre, crépis d'argile, pisé, blocs en chanvre et calcaire, granulés de bois...) Certaines fermes fourniront de l'électricité et du chauffage aux alentours grâce à des installations de **cogénération**.

L'économie locale sera réactivée et la richesse collective tournera dans la communauté au lieu d'être aspirée par l'économie globalisée.

2 - Médecine et santé

Des **centres de soins locaux** traitant les maladies et faisant aussi de la prévention devront être mis en place afin de contrer les fermetures d'hôpitaux locaux réalisées au profit des structures locales, 20 ans auparavant.

La promotion de la santé s'effectuera en **partenariat avec les écoles** en familiarisant les jeunes avec le cycle complet des aliments depuis la semence jusqu'à la plante.

L'enseignement de la biologie humaine sera désormais obligatoire et elle sera élargie à la nutrition et aux fondements de la **phytothérapie**.

Bon nombre des remèdes prescrits par les médecins seront d'origine locale : des fermiers locaux produiront des plantes médicinales essentielles qui seront ensuite préparées dans un laboratoire local.

Les **pharmaciens locaux prépareront jusqu'à 50 % des remèdes** qu'ils vendront sur place. Beaucoup de gens s'impliqueront dans des **jardins collectifs locaux**, ce qui leur donnera accès à des aliments sains. La recrudescence d'un travail responsable favorisera **une nouvelle cohésion sociale** et un sens communautaire qui ont pour conséquence une réduction du nombre de maladies liées au stress et à la dépression.

Il y aura parallèlement augmentation du nombre de problèmes musculo-squelettiques dus à une activité plus physique. Pour résoudre ces problèmes, les médecins prescriront des séances de tai chi de groupe.

3 – Education

En 2018, les jeunes sortaient de l'école sans être préparés à faire face aux besoins pratiques d'un monde beaucoup moins abondant en énergie.

Malgré des années de scolarité, ils ne savaient rien en construction, cuisine, reprisage, jardinage, réparation... Une réforme de l'éducation doit être entreprise visant à une formation professionnelle s'appuyant sur la viabilité et la résilience (réorganisation en réaction au changement en conservant les mêmes fonctions).

Il faudra **enseigner à nouveau à jardiner, à cuisiner et à travailler le bois** dès le niveau

primaire. Les terrains des écoles seront transformés en jardins intensifs. Dans le secondaire, les élèves apprendront la construction, la conception et l'entretien de **systèmes d'énergie renouvelable** en plus des compétences relationnelles requises en résolution de problème et en leadership communautaire. Les adultes pourront bénéficier de cours de requalification auprès d'artisans visant à développer des compétences pratiques viables, en contrepartie d'une aide à ces derniers. Le prix du carburant ayant rendu prohibitif le transport scolaire, le nombre de petites écoles devra s'accroître et les surfaces libérées seront utilisées par des pépinières d'entreprises et d'artisans où seront aussi formés des apprentis.

4 - Economie

Le fonctionnement de l'économie s'est enrayé une première fois en 2008, le fera à nouveau ultérieurement, une récession prolongée pourrait s'en suivre qui mettra en évidence les conséquences de l'endettement des consommateurs et des états et notre dépendance vis à vis de l'investissement étranger.

La pénurie de devises nationales et l'effondrement des systèmes de pensions pourrait forcer les villes et villages à développer leurs propres systèmes économiques. C'est ainsi que pourraient émerger des économies locales vigoureuses avec de nouvelles formes d'échange : **systèmes d'échanges locaux (SEL)**, banques d'heures de travail... Les villes produiront leurs propres devises utilisables seulement sur place, ce qui aura pour effet de régénérer et recentrer l'activité sur l'économie locale, car les citoyens pourront y investir leur argent. Ces monnaies seront basées sur la production d'énergie ou d'aliments à échelle locale. Commerces et fournisseurs l'utiliseront en grande partie, les autorités municipales accepteront qu'une partie des taxes privées et commerciales soient acquittées en **monnaie locale**.

De nouveaux entrepreneurs locaux seront aidés par les collectivités locales afin de combler les vides laissés par l'effondrement du modèle économique global, la plupart des entreprises seront la propriété de gens du cru, démontrant qu'une **économie locale forte peut être indépendante d'investissements extérieurs**.

5 – Transport

La propriété individuelle de voitures ne sera plus la norme grâce à l'**étendue des réseaux de transport public** et à la reconfiguration des voies urbaines au profit des **cyclistes, des marcheurs et des autobus**. L'usage individuel de la voiture sera perçu comme un geste antisocial.

Les **clubs de partage d'automobiles** seront monnaie courante.

Les communautés rurales seront désormais axées sur l'emploi local et la production locale.

La population sera scindée nettement entre les ruraux actifs et productifs vivant à la campagne et les urbains habitant à la ville, il ne sera plus question de cumuler les avantages des 2 modes de vie.

Le trafic aérien aura considérablement décliné car son coût sera devenu prohibitif. Le rythme de vie étant redevenu normal, le **besoin de s'évader** vers une destination exotique pour se relaxer **ne se ressentira plus**. Les nouveaux espaces plus diversifiés, comportant jardins, étangs, espaces naturels, lieux patrimoniaux, œuvres d'art ... seront devenus des lieux de détente et de découverte historique et écologique.

La réduction du besoin d'espaces de stationnement couverts de bitume pour les voitures aura permis de les convertir en jardins maraîchers communautaires et en espaces de requalification.

La **voile commerciale** fera son retour sur la Garonne.

6 – Energie

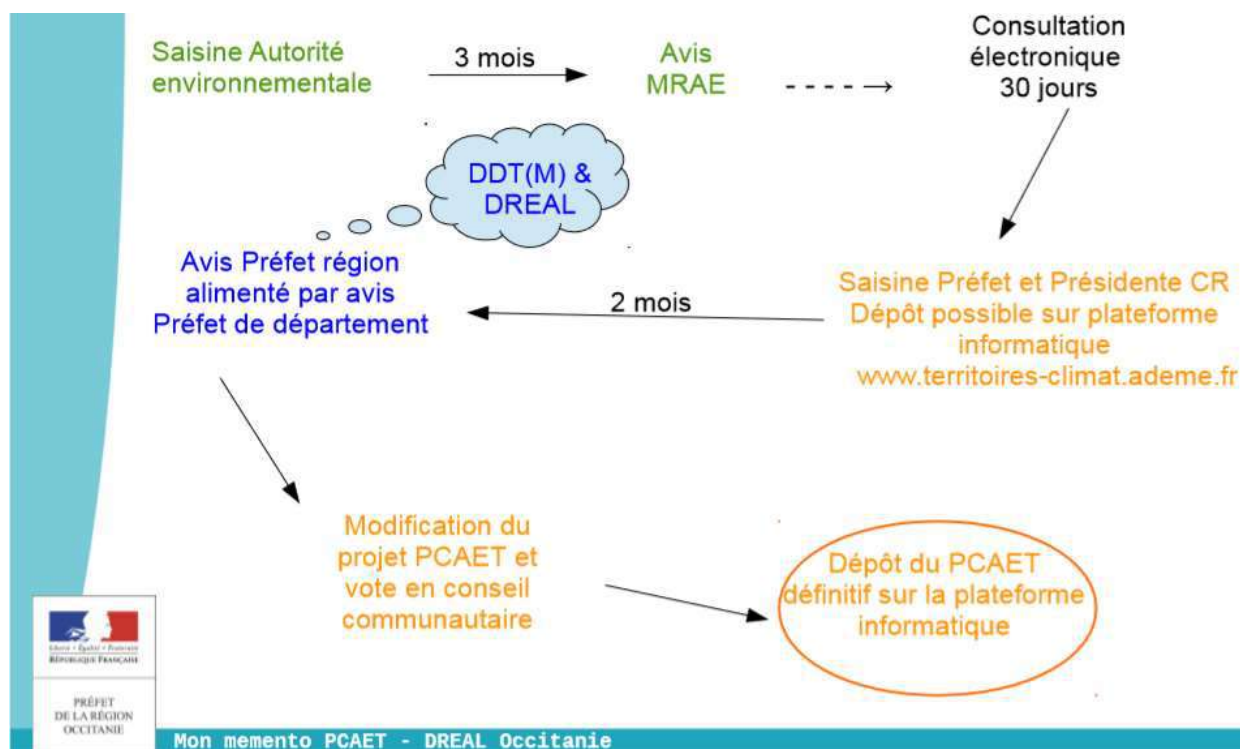
La consommation d'énergie résidentielle devra baisser de 50 % grâce à un programme intensif d'efficacité énergétique et de rénovation lancé en 2016 et dynamisé ensuite.

Des **mini réseaux d'énergie locale** seront créés sous forme de Compagnies de service d'énergie (CSE), propriétés des communes. Elles installeront et géreront une infrastructure d'énergies renouvelables diversifiées appropriée aux conditions locales :

| | | |
|----|------------|---|
| | | <p>panneaux solaires, cogénération alimentée en biomasse.</p> <p>Toutes les maisons récentes devront produire plus d'énergie qu'elles en consommeront, leurs surplus d'énergie ainsi que celui des maisons équipées de panneaux photovoltaïques contribueront à l'alimentation des mini réseaux locaux.</p> <p>Les mini réseaux locaux seront interconnectés avec le réseau national, exportant ou important l'énergie selon les besoins. L'essentiel des sommes consacrées à l'achat d'énergie sera donc conservé localement, ce qui renforcera l'économie locale.</p> <p>Un reboisement important devra être lancé sur les parcelles impropres à l'élevage ou au maraîchage (terrains en pente, trop exposé au vent ou trop humides ...) afin de produire du bois de chauffage. Plusieurs petites entreprises d'exploitation et commercialisation, y compris sous forme de granulés pourront se créer pour valoriser cette ressource.</p> <p>Plus personne n'associera son niveau de bonheur avec l'importance de sa consommation d'énergie.</p> <p>7 – Habitation</p> <p>Le parc d'habitations sera nettement plus efficace énergétiquement qu'il l'était en 2018. Les habitations récentes, de type passif utiliseront de nombreux matériaux d'origine locale, ce qui aura provoqué un développement d'entreprises productrices de crépis d'argile, pisé, blocs de chanvre et de calcaire...</p> <p>La taille de ces nouvelles maisons sera plus petite et elles seront conçues de façon plus efficace.</p> <p>Il aura fallu répondre aux besoins de logement d'une main d'oeuvre agricole plus nombreuse en construisant sur les fermes des groupements de bâtiments à faible impact.</p> <p>Comment procéder ? En réalisant des Plans d'action de descente énergétique (PADE)</p> <p>Ce plan à l'échelle de chaque commune devra comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Base de références des pratiques actuelles avec des indicateurs clés (superficies de terres arables, des terres incultivables mais reconvertibles, circulation automobile...) . Analyse du plan d'urbanisme (échéances, niveau de réalisme par rapport aux échéances énergétiques...) . Interview de personnes âgées sur leur vie, il y 65 à 70 ans . Vision globale puis détaillée sur l'état possible et souhaitable de la commune dans 20 ans . Planification à rebours (liste chronologique des étapes, préalables, activités et processus à réaliser pour atteindre la vision globale. Ceci doit conduire à un plan d'action sur 20 ans.) <p>Références :</p> <p>Référence : JM Jancovici – Energie climat, c'est maintenant – Seuil - 2009</p> <p>Manuel de transition, de la dépendance au pétrole à la résilience locale – Rob Hopkins – Ecosociété</p> <p>http://www.transitionfrance.fr/</p> |
| 11 | 08/01/2019 | <p>Créer une cuisine centrale pour les cantines des communes avec des produits locaux et bios.</p> |
| 12 | 15/01/2019 | <p>L'association 3PA développe un pôle d'éducation à l'environnement appelé EVEIL (école de la vie, de l'environnement et des initiatives locales).</p> <p>Ce pôle regroupe différents projets, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CLAN (Club Lahage Animation Nature), un club nature qui accueille les enfants de 6 à 11 ans les mercredis après-midi pour réaliser des activités autour du jardinage, des animaux de la ferme, de l'alimentation et de la préservation de la biodiversité ; - Génération Climat, un projet développé par la Fondation pour la Nature et l'Homme et relayé au niveau régional par 3PA, qui consiste en l'accompagnement et le financement de projets portés par des jeunes, en faveur de l'environnement et du développement durable, en France et à l'étranger ; - des ateliers scolaires et péri-scolaires, à destination des élèves de maternelle jusqu'au lycée, sur tous les thèmes qui concernent la transition écologique (habitat durable, |

| | | |
|----|------------|--|
| | | <p>alimentation saine, préservation des ressources et de la biodiversité, économie circulaire, etc)</p> <p>- des partenariats avec des collectivités, pour la co-organisation d'évènements (ex : écosalon de l'habitat et des énergies du Muretain Agglo, soirées d'information tout public aux Mardis de la Turbine, etc), la formation d'animateurs (sur des thèmes comme les économies d'eau et d'énergies, le jardinage biologique, la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc), et la mise en place d'activités et de chantiers autour de l'environnement créant du lien social dans les quartiers défavorisés (ex : projet Vivier en Vert à Cugnaux)</p> |
| 13 | 11/02/2019 | <p>J'ai créé voici 3 ans un atelier vélo à Saint-Gaudens et je constate que le vélo est absent des propositions. Je souhaite vous faire savoir que le vélo est bien utile pour les déplacements courts tels qu'aller à la gare ou en ville quand vous habitez à proximité mais n'avez pas de voiture. En 2018, j'ai donné 41 vélos récupérés et remis en état, et réparés de façon participative 22 vélos au bénéfice de la mobilité. C'est un dispositif très peu coûteux pour la collectivité, et de plus, c'est un bon exemple du point de vue économie solidaire et environnementale.</p> |

La finalisation des PCAET s'inscrit dans le schéma suivant :



La phase de consultation du public interviendra, une fois les projets de PCAET déposés pour avis la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), en mars 2019.

Les modalités de consultation du public prévisionnelles seront les suivantes :

- **Mars 2019** : information par voie d'affichage et sites internet des 3 EPCI et du Pays Sud Toulousain des modalités de consultation
- **Avril au 14 juillet 2019** : consultation :
 - Accès aux versions dématérialisées des PCAET via les sites internet
 - Ouverture d'une boîte de dépôt des avis
 - Accès à la version papier des PCAET aux sièges des collectivités et PETER et aux lieux accueillant du public décentralisés (MSAP)
 - Forum de restitution 6 juillet 2019 : animation dédiée aux contributions

I.2 La réglementation s'appliquant en matière de suivi et d'évaluation dans les PCAET

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, dans son article Art. R. 229-51 dispose que « Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions **et un dispositif de suivi et d'évaluation...**

IV. - **Le dispositif de suivi et d'évaluation** porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Le plan climat-air-énergie territorial **est mis à jour tous les six ans** en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu au IV de l'article R. 229-51, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55. »

L'intégralité du décret est disponible ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032790960&categorieLien=id>

Le dispositif de suivi et d'évaluation ainsi que les modalités de mise en œuvre sont décrits au chapitre IV. Du présent livre.

II. Une co-construction du PCAET par une mobilisation des acteurs au-delà de la réglementation

II.1. Synthèse de la démarche de mobilisation des acteurs

Pour le Pays Sud Toulousain l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET constitue une opportunité de mobiliser les acteurs publics et privés et de créer une dynamique autour de la transition énergétique. La volonté de mobiliser les acteurs du territoire est alors exprimée dès la délibération :

« Des ateliers de concertation seront organisés afin d'identifier les initiatives et de faire émerger les potentialités de l'économie verte locale d'une part.

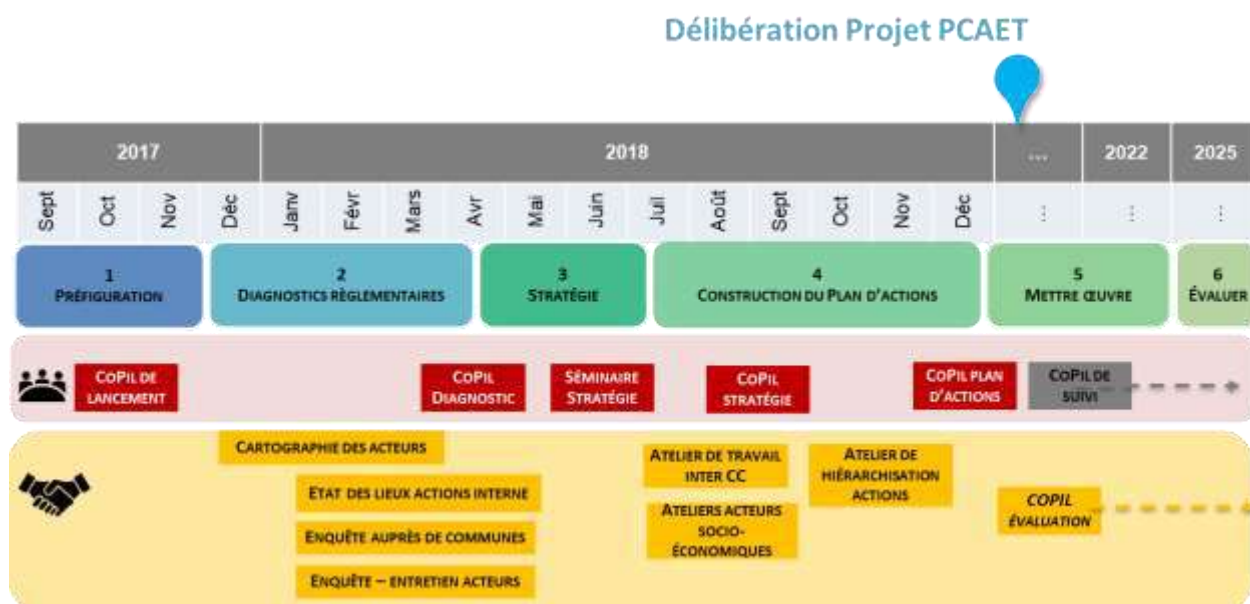
D'autre part, les acteurs seront concertés sur la définition de la stratégie et des objectifs chiffrés du PCAET.

Des ateliers de concertation dédiés aux 3 communautés de communes permettront de bâtir le plan d'actions relevant de leurs compétences.

La mobilisation des acteurs sera opérée tout au long de la vie du PCAET, par des actions de sensibilisation, de valorisation des réalisations et une animation territoriale spécifique. »

Par la suite un plan de mobilisation fut élaboré explicitant les différentes étapes concernant la mobilisation interne des collectivités ainsi que pour les autres acteurs du territoire.

Le schéma ci-dessous présente pour chaque phase d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (Bleu-vert), les actions de mobilisation des acteurs (Jaune).



La suite de ce dossier s'attachera à détailler chaque action de mobilisation.

| Mobilisation interne des collectivités | Mobilisation des autres acteurs du territoire |
|--|--|
| Désignation de 2 élus référents pour le PCAET par EPCI Désignation d'agents référents dans chacune des communautés de communes | Ouverture d'une boîte à contribution via le site internet du PÉTR, relayée par les sites internet des 3 EPCI |
| Formation de 13 élus et agents référents à Climat 15, formation climat et PCAET organisée par l'ADEME | Formation du président du Conseil de développement et d'un représentant de l'association 3PA « place des associations dans un plan climat » organisée par l'ADEME |
| Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique commun aux EPCI Identification d'une commission interne à chaque EPCI, en charge du suivi et de la validation des étapes d'élaboration du PCAET | Ouverture du Comité de pilotage aux acteurs du territoire Prise de rendez-vous avec 7 membres du COPIL : bilan des actions réalisées et des projets |
| Présentation de la démarche en bureau, conseil communautaire et conseil syndical (EPCI et PÉTR) | Identification des acteurs relais : cartographie des acteurs |
| Présentation des résultats du diagnostic et des enjeux en commission, conseil communautaire ou bureau de chaque EPCI et du PÉTR | Réalisation d'une enquête pour établir l'état des lieux des actions déjà engagées et des projets auprès des communes et des acteurs socio-économiques |
| Réalisation d'un bilan des politiques publiques menées relatives aux enjeux énergétiques et climatiques (Pays, communautés de communes, communes) | Présentation de la démarche et des enjeux au conseil de développement Présentation du potentiel ENR lors d'une table ronde portée par une association locale à Venerque (création de l'association Rayon vert lauréat de l'AAP ENR citoyen) |
| 1 Séminaire commun de définition de la stratégie | Ouverture du séminaire aux acteurs du territoire axés sur le développement économique |
| Présentation de la stratégie en commission, conseil communautaire ou bureau de chaque EPCI et du PÉTR | |
| 5 demi-journées d'ateliers de thématiques, de co-construction du plan d'action, inter-collectivités | 1 journée d'ateliers de concertation sur le plan d'action Rédaction d'un livre blanc, accessible sur le site internet du PÉTR |
| 1 à 2 ateliers par communauté de communes et PÉTR de hiérarchisation du plan d'actions | Intégration des (60) actions portées par les (23) acteurs du territoire dans le PCAET |
| Présentation du plan d'actions en Conseils communautaires et syndical puis délibération du projet de PCAET | |

II.2. Une gouvernance à l'échelle du Pays Sud Toulousain ouverte aux acteurs du territoire

Comme exposé précédemment une des premières étapes de mobilisation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain a été consacrée à la constitution de la gouvernance. Dans un premier temps afin d'assurer le suivi de l'élaboration du plan climat chacune des communautés de communes a désigné 2 élus, également Vices Présidents au Pays Sud Toulousain, ainsi qu'un agent référent. Ces membres auxquels s'ajoute la chargée de mission PCAET du Pays Sud Toulousain constituent **l'équipe projet**.

Cette équipe projet s'est réunie deux fois au démarrage afin de créer une connaissance et une culture commune de la démarche. Elle a permis de clarifier le rôle et les missions de chacun, pour la mobilisation des agents et des élus de chaque EPCI.

De plus, deux instances, le **comité de pilotage** et le **comité technique** furent constitués avec l'intégration d'autres acteurs du territoire.

II.2.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage constitué des représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels a garanti une vision partagée du PCAET, ainsi que la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions, l'évaluation environnementale stratégique et les modalités de suivi et d'évaluation.

Composition du comité de pilotage :

| Les 3 Communautés de communes et le PETR Pays Sud Toulousain | |
|---|---|
| ELUS | |
| Président, Communauté de Communes du Bassin Auterivain | Serge BAURENS, maire Miremont |
| Président, Communauté de Communes Cœur de Garonne, VP urbanisme PETR | Gérard CAPBLANQUET, maire de Marignac Lasclares |
| Président, Communauté de Communes du Volvestre | Denis TURREL, 1er adjoint Carbonne |
| Président du PETR | Gérard Roujas |
| VP PCAET PETR, VP développement du territoire, tourisme, communication CCBA | Nadia ESTANG |
| VP Transition énergétique PETR, VP politique logement et cadre de vie CCBA | Jean Louis REMY |
| VP Mobilité, VP PETR à la CCV | Max CAZARRE |
| VP Contractualisation politiques territoriales PETR, VP Economie Sociale et Solidaire et énergies renouvelables CCV | Françoise DEDIEU CASTIES |
| VP Culture, communication et lien social PETR et VP déchets CCCG | Paul-Marie BLANC |

| | |
|---|------------------------|
| AGENTS | |
| Communauté de Communes du Bassin Auterivain -DGS | Valérie SAINT MARTIN |
| Chargée de mission projet de territoire | Marion Bagnéris |
| Chargée de mission environnement et assainissement | Mélissa Thouron |
| Communauté de communes Cœur de Garonne - DGS | Sandrine Sarrazin |
| DST | Thierry De Chasteigner |
| Communauté de communes du Volvestre- DGS | Vanessa Rouzes |
| Directeur du développement territorial | Yoann Picaronie |
| PETR- Directeur | Benoît MARTY |
| Responsable service Energie Climat | Fanny FAUCON |
| CONSEIL DE DEVELOPPEMENT | |
| Président | Jacques DOUMERC |
| PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES | |
| ADEME | Emmanuel DAVID |
| AGENCE DE L'EAU | |
| Chargé de la GEMAPI | Guillaume BAQUIE |
| Service environnement | Benoit BOUCHETAL |
| DREAL | Renée FARAUT |
| DDT | Laurent MANN |
| DDT | Valérie MURA |
| Conseil Régional | Benedicte RIEY |
| Conseil départemental | |
| Élu et VP PETR | Christian SANS |
| Élue | Sandrine DUARTE |
| Elu | Sébastien Vincini |
| Élue | Mme VEZAT-BARONIA |
| Directrice environnement et DD | Mme VEZIER Annick |
| Cheffe de service | Mme LABATUT Stéphanie |
| Chargé de mission environnement air climat énergie | Frédéric FOURNIER |
| Directeur dev équilibré des territoires | Frédéric DRINAL |
| Chef de projet SCoT Sud Toulousain/ Développement équilibré des territoires | Catherine POLI |
| Chargée de Mission Environnement | Delphine CARTIER |
| CCI | |
| Responsable secteur St Gaudens | François Voglimaci |
| Chargée de mission | Agnès Frayssinet |
| CMA | |
| Elu | Daniel FRESQUET |
| Directeur | Valérie LEMAIRE |
| Technicienne | Fanny Potagnik |
| CDA | |
| Directeur | Charles TAPIE |
| Directeur adjoint | Joël CASSAGNE |
| Urbanisme - Foncier | Jacqueline BESSETTES : |
| Urbanisme - Foncier | Lucas BLANCHARD |
| Vice-Président | Jean DOUMENG |
| SDEHG | |
| Chargée de la transition Energétique | Servane MACHETO |
| SIVOM | |

| | |
|---|--------------------|
| Président | Jean Marc ESQUIROL |
| Chargé de mission | Aurélie PUGINIER |
| RTE | Marc Beaulieu |
| ENEDIS | Alain MARSAC |
| GRDF | Alain PUIG |
| ATMO-RO | |
| Directrice | Dominique TILAK |
| Ingénieur d'études – Inventaire des émissions | Marielle GUIBBAUD |

Le comité de pilotage s'est réuni 4 fois lors des étapes clés de l'élaboration du PCAET :

| | | | |
|-----|------------|--|------------------------|
| N°1 | 12/10/2017 | Lancement <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que le PCAET ? • Le PCAET au service du projet de territoire du Pays • Une opportunité de créer une nouvelle dynamique économique, sociale et environnementale locale • Pilotage et rôle de chaque EPCI (Annexe 4 : présentation PPT des COPIL) | 24 personnes présentes |
| N°2 | 09/04/2018 | Restitution du diagnostic et des enjeux <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et validation des résultats du diagnostic • Présentation et validation de la phase stratégie • Présentation de la mobilisation des acteurs – échange sur les phases à venir (Annexe 4 : présentation PPT des COPIL) | 22 personnes présentes |
| N°3 | 27/09/2018 | Stratégie <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement du PCAET : dernière ligne droite ! • Quels objectifs se fixer à 2050 ?... Retour sur notre scénario • Évaluation Environnementale stratégique : que faut-il retenir ? • La stratégie du PCAET : ajustements ? (Annexe 4 : présentation PPT des COPIL) | 16 personnes présentes |
| N°4 | 17/12/2018 | Final <ul style="list-style-type: none"> • Validation de la structuration du PCAET pour présentation à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) • Focus sur le Plan d'actions • Focus sur l'évaluation environnementale stratégique • Modalités d'évaluation et de suivi (Annexe 4 : présentation PPT des COPIL) | 14 personnes présentes |

II.2.2. Le Comité technique

Un comité technique composé des représentants des collectivités et de l'ADEME, s'est attaché au suivi des étapes de l'élaboration

Composition du comité technique :

| 3 présidents des communautés de communes et VP du PETA -référénts PCAET | |
|--|---|
| Communauté de Communes du Bassin Auterivain | Serge BAURENS, maire Miremont |
| Communauté de communes Cœur de Garonne | Gérard CAPBLANQUET, maire de Marignac Lasclares |
| Communauté de communes du Volvestre | Denis TURREL, 1er adjoint Carbonne |
| Président du PST | Gérard ROUJAS |
| VP PCAET, VP CCBA, 2nd adjointe Venerque | Nadia ESTANG |
| VP Transition énergétique, VP CCBA, Maire Cintegabelle | Jean Louis REMY |
| VP Mobilité, VP CCV, Maire adjoint Noé | Max CAZARRE |
| VP Urbanisme, Président CCCG, Maire Marignac Lesclares | Gérard CAPBLANQUET |
| VP Contractualisation politiques territoriales, VP CCV | Françoise DEDIEU CASTIES |
| VP Culture, communication et lien social, et VP déchet CCCG, Maire Bérat | Paul-Marie BLANC |
| 3 DGS ou représentants | |
| Communauté de Communes du bassin Auterivain | Mélissa Thouron (eau et assainissement) |
| Communauté de communes Cœur de Garonne | Thierry De Chasteigner |
| Communauté de communes du Volvestre | Yoann Picaronie |
| Directeur PETA | Benoît MARTY |
| Responsable Energie Climat - PETA | Fanny FAUCON |
| PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES | |
| ADEME | Emmanuel DAVID |

Le comité technique s'est réuni 3 fois pour préparer les comités de pilotage et la mobilisation et concertation des acteurs.

- 29/03/2018 : Présentation du diagnostic et des enjeux
- 28/05/2018 : Présentation du résultat de l'enquête auprès des communes et cadrage du séminaire et des ateliers
- 25/06/2018 : Préfiguration de la stratégie suite au séminaire

III. Etat des lieux des actions engagées ou en projets sur le territoire, en lien avec les problématiques « climat, air, énergie »

La première phase de la mobilisation a été consacrée à la réalisation d'un état des lieux des actions menées en termes de politique environnementale auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, à savoir les collectivités et les acteurs socio-économiques.

L'objectif de ce travail est de participer à la définition d'une stratégie et d'actions concrètes en prenant en compte de l'ensemble des actions déjà existantes. La dynamique à l'œuvre et les secteurs les moins investis ont pu être identifiés.

Cette démarche a permis d'informer les acteurs du territoire de l'élaboration du plan climat, de son déroulement tout en les associant dès la phase de diagnostic. Les actions engagées et les projets ont été valorisés dans le plan d'actions et les contours de nouveaux partenariats ont été identifiés.

L'ensemble des méthodes utilisées pour établir l'état lieux aux différents échelons des collectivités territoriales ainsi que pour les acteurs socio-économiques, sont présentées ci-dessous.

III.1. Bilan du PCET volontaire du Pays Sud Toulousain

Le Pays Sud Toulousain a engagé un PCET volontaire en 2009. La mobilisation de plusieurs agents a permis de dresser le bilan des réalisations des actions prévues. Un code couleur à 3 niveaux, a été attribué aux actions pour qualifier le niveau de réalisation :

- Les actions réalisées (vert)
- Les actions engagées pouvant être améliorées (orange)
- Les actions non engagées (rouge)

Ainsi nous avons pu identifier des actions pouvant être reportées ou approfondies dans le PCAET ainsi que des freins et leviers. (voir ANNEXE 5 : tableau de synthèse du bilan du PCET volontaire)

Bilan quantitatif :

Sur 120 actions au total

- 51 réalisées soit 42%
- 48 étant en cours ou pouvant être améliorées 40%
- 21 non réalisées.18%

Bilan qualitatif :

Le Plan Climat volontaire du Pays Sud Toulousain comprenait 7 axes déclinés en différents champs d'actions, de nouveau divisé en actions concrètes à mettre en place.

Le premier axe, le plus ambitieux portait sur **le développement de l'animation territoriale énergie climat.**

Cet axe visait à déployer sur le territoire une culture commune du climat énergie orientée autour de la maîtrise de l'énergie, tout en proposant un service d'accompagnement à destination des habitants et des collectivités.

La mise en place concrète de ces objectifs s'est traduite par des actions telles que :

- la désignation de relais et de référents énergie dans les différentes collectivités,
- la communication vers le grand public ainsi que la mise en place d'animation ou encore de partenariat,
- la mobilisation des collectivités vers l'éco-responsabilité
- la création d'un espace info énergie et d'un poste de conseiller en énergie partagée.

La quasi-totalité des actions de cet axe ont à ce jour mises en place. Il comprend 10 grandes actions divisé en 41 actions concrètes. 6 actions n'ont pas présenté de résultat ou n'ont pas été réalisées, comme l'action numéro 5 vouée à la création d'un comité de contrôle des réalisations dans le secteur du bâtiment. **13 actions ont été identifiées comme engagées avec la possibilité d'amélioration.**

Le second axe est principalement orienté vers **l'urbanisme et l'aménagement du territoire.**

Le bilan de cet axe nous permet de comprendre que **l'urbanisme reste encore à ce jour un outil largement mobilisable dans le cadre du nouveau PCAET** notamment par le biais du SCOT. Autant par l'intégration de critères de performance énergétique et environnementale que pour engager des actions en matière d'occupation des sols.

Le troisième axe du plan climat avait pour ambition de **favoriser les transports et la mobilité douce.**

L'ensemble des actions, qu'il s'agisse d'identifier les acteurs, les initiatives, les besoins jusqu'à l'élaboration d'un plan de mobilité du Pays Sud Toulousain, tout en proposant concrètement des aménagements et services (signalétique covoiturage, TAD...) a été engagé.

A ce jour, **l'enjeu pour le Pays Sud Toulousain est de se doter des moyens pour la mise en œuvre du plan de mobilité** découlant de cet axe.

Le quatrième axe « **Maitriser l'énergie dans le bâtiment** » comprenait 5 champs d'actions.

L'amplification de diagnostic et de travaux sur le patrimoine communal, le développement des opérations collectives (type OPAH), la rénovation énergétique chez les particuliers ou encore l'accompagnement des porteurs de projet dans l'habitat innovant ou l'anticipation des nouvelles réglementations thermiques **ont été entièrement réalisés.**

Seulement deux sous actions concrètes (le contrôle des travaux et les diagnostics groupés à destination des particuliers) n'ont pas été réalisées.

A ce jour le service énergie climat du Pays Sud Toulousain porte une **plateforme « objectif Réno » performante** et comprend un **agent dédié à l'accompagnement des collectivités dans les travaux de rénovation**.

L'axe cinq destiné à **promouvoir les énergies renouvelables** présente également un **bilan positif** principalement autour du développement de chaufferies bois et des réseaux de chaleur biomasse ainsi que sur la production d'énergie renouvelable à partir de ressources hydrauliques et éoliennes.

On peut ici identifier deux actions pouvant **être reportées dans le nouveau Plan Climat Air Energie Territoriale** du Pays Sud Toulousain : **inciter les collectivités à développer une prime bois énergie et favoriser l'entretien des forêts**. La seconde action semble largement envisageable au vue de la collaboration engagée entre les PETR et les COFOR (Association des COMMunes FOrestières).

Le sixième axe avait pour objectif **d'agir sur l'agriculture et sur les déchets**. Il fut décliné en **3 actions phares** qui sont d'encourager le compostage individuel et la réduction des déchets, de soutenir les circuits courts, et de mettre en place un groupe projet sur la méthanisation territoriale.

Les **deux premières ont été dans la quasi-totalité mise en place avec succès**. Notamment par le biais d'actions telles que la réalisation du guide « les Saveurs du Pays Sud Toulousain », l'organisation de réunions d'information et de retour d'expérience sur l'intégration de produits biologiques dans les commandes publiques pour alimenter les cantines scolaires, ou encore l'incitation au compostage individuel par les EPCI. Seules les actions concernant la **méthanisation territoriale** n'ont pas été réalisées. Ainsi il semble important de **porter de nouveau à discussion** cet axe dans l'élaboration Plan Climat Air Energie Territorial actuel.

Pour finir un dernier axe concernant **l'adaptation du territoire au changement climatique** fut **entièrement réalisé**. Cet axe fera le sujet d'un approfondissement dans le nouveau plan climat aux vues des enjeux pour le territoire.

III.2. Bilan des politiques publiques des communautés de communes

Les communautés de communes sont porteuses du plan d'action du PCAET, il est donc essentiel qu'il soit conçu de manière cohérente avec la politique qu'elle mène et l'exercice de leurs compétences.

Ce diagnostic a été réalisé à l'aide d'une grille comprenant 6 thématiques :

- Planification – stratégie territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Concession, eau, assainissement, déchets
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication et information

Chaque thématique est composée de plusieurs questions permettant de guider les communautés de communes afin de rendre compte de manière la plus exhaustive possible des actions menées en lien avec le PCAET selon leurs compétences. (voir ANNEXE 6 : questionnaire politiques publiques EPCI)

Une fois les grilles complétées et retournées aux agents du Pays Sud Toulousain, celle-ci ont fait l'objet d'un traitement thématique sous forme de tableaux récapitulatifs en vue de la préparation des ateliers. (voir ANNEXE 7 tableaux de synthèse des politiques actuelles)

III.3. Bilan des actions portées par les communes

Les communes ont un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, elles peuvent agir au travers de leurs compétences mais également par leur responsabilité morale en contribuant à la diffusion d'informations et de valeurs pour une vie en collectivité dans un environnement commun.

Dans le cadre du Plan Climat, Le Pays Sud Toulousain et les 3 communautés de communes ont alors réalisé une enquête sous forme de questionnaire à destination de l'ensemble des communes du territoire dans la perspective de dresser un état des lieux des actions engagées en termes de politique environnementale.

Il s'agit d'une part d'aider à la définition d'une stratégie et d'actions concrètes pour l'élaboration du Plan Climat et d'autre part d'identifier des leviers afin d'accompagner les communes tout au long de cette démarche.

Cette enquête est divisée en deux grandes parties : « état des lieux de vos actions » et « dynamique de la politique locale ».

La première partie comprend 41 questions, divisées en 10 thèmes correspondants aux champs d'actions des communes. Il s'agit pour la majorité de questions fermées à choix multiples (oui, non, en cours, en projet). La deuxième partie s'oriente davantage vers l'organisation et le portage politique autour des problématiques environnementales, de leurs attentes mais également des perspectives de collaboration entre communes. Elle comprend 10 questions fermées à choix multiples divisées en 3 thématiques. (Voir ANNEXE 8 : questionnaire enquête communes)

L'enquête a été envoyée par voie postale à l'ensemble des communes, accompagnée de la lettre d'information cosignée par les présidents, du Pays Sud Toulousain et des 3 communautés de communes (Voir ANNEXE 9 courrier cosigné des présidents). De plus l'enquête a été mise en ligne sur le site du Pays Sud Toulousain où il était possible d'y répondre directement. Les communes identifiées comme les plus « peuplées » du territoire par les élus, ont eu la possibilité de prendre un rendez-vous avec un agent du Pays Sud Toulousain pour les aider à remplir le questionnaire. En revanche l'une des trois communautés de communes (Communauté de communes Bassin Auterivain) a mobilisé un agent afin d'aller à la rencontre des représentants de chacune des communes de leur territoire et remplir directement cette enquête.

A l'échelle du PETR du Pays Sud Toulousain : 99 communes, retour de 49 communes, rapporté au nombre d'habitants sur les communes répondantes, cela équivaut à **65%** des habitants du territoire représentés.

Les résultats de l'enquête sont présentés dans un rapport d'analyse à l'échelle du Pays ainsi qu'un rapport à destination de chacune des communautés de communes avec les résultats propres à leur EPCI (Voir ANNEXE 10 résultats enquête communes). Les pistes d'actions identifiées par cette enquête (32 à l'échelle du Pays Sud Toulousain) vont constituer une base de travail pour les ateliers de co-construction et alimenter le plan d'action PCAET.

Extrait de l'enquête sur le thème de la mobilité :

Quelles actions ou aménagements sont mis en place sur votre territoire afin de limiter les déplacements et/ou favoriser la mobilité active ?

| | | 0-20% | 20-40% | 40-60% | 60-80% | 80-100% |
|-----------------|--|-------|--------|--------|--------|---------|
| Mobilité | <i>Des places de livraison</i> | | | | | |
| | <i>la réduction du nombre de stationnement</i> | | | | | |
| | <i>des zones limitées à 30</i> | | | | | |
| | <i>des navettes communales</i> | | | | | |
| | <i>un réseau de covoiturage</i> | | | | | |
| | <i>des aménagements vélos</i> | | | | | |
| | <i>des aires de covoiturages</i> | | | | | |
| | <i>des pistes cyclables</i> | | | | | |
| | <i>un pédibus</i> | | | | | |

Tableau Récapitulatif du taux de communes portant les actions abordées.

Analyse :

Pour favoriser la mobilité active et engendrer une réduction des émissions de gaz à effet de serre, le territoire du Pays Sud Toulousain donne ici à voir une forte présence de « zone limitée à 30 » au sein des communes.

Dans un second temps on remarquera une tendance à favoriser l'utilisation de vélo, mais celle-ci reste faible. En effet 27% des communes ont aménagé des pistes cyclables, et 36% des aménagements vélos. Il est à noter que cette tendance semble être en hausse avec 4 communes qui sont « en cours » ou « en projet » d'installation d'aménagements vélos et 3 communes pour la réalisation de pistes cyclables.

On remarquera également un nombre restreint de communes disposant de navettes communales ou de réseaux de covoiturage. En revanche plusieurs communes disposent d'ores et déjà d'aires de covoiturage (21%)

On constate que 50% des communes ont connaissance des financements pouvant être mobilisés par le Pays Sud Toulousain prévu à cet effet.

Pistes d'actions :

Dans un premier temps il semble essentiel que le Pays Sud Toulousain renforce la communication sur les possibilités d'accompagnement des collectivités dans le cadre de la mobilité alternative.

Dans un second temps, au regard des résultats du thème I, 7% de schéma cyclable dans les documents d'urbanisme, du thème II, 27% des communes dispose de pistes cyclables et ceux du diagnostic, 40% des déplacements domicile-travail ont lieu à l'intérieur du territoire, il peut être pertinent de **penser un itinéraire cyclable aménagé à l'échelle de l'intercommunalité**. Il est également pertinent de se questionner sur le développement de transports collectifs et/ou du covoiturage.

On rappellera que **l'appel à projets « mobilités alternatives » du Pays Sud Toulousain** est en mesure d'accompagner les communes, communautés de communes sur 3 volets, la circulation douce (piétons, vélo), les transports collectifs, et le covoiturage.

Le Pays Sud Toulousain est doté d'un plan de mobilité comprenant un plan d'actions pour les années à venir, au vu du résultat sa mise en place est pertinente. A ce jour, le Pays Sud Toulousain ne compte pas de salarié dédié à la mobilité au sein de son équipe, ainsi **la création d'un poste de chargé de mission en mobilité** apparaît nécessaire pour établir une mobilité active et durable sur le territoire.

A l'occasion de cette enquête une question concernait également la volonté des communes de donner à voir une action exemplaire en matière de problématique énergie-climat.

L'objectif est de valoriser les communes engagées par une vidéo courant 2019.

Le comité technique a opéré un choix des actions à valoriser dans la vidéo selon différents critères (taille des communes, coût de l'action, variété des actions...).

III.4. Bilan des actions portées par les acteurs socio-économiques

Dans la continuité le Pays Sud Toulousain et les trois communautés de communes ont souhaité réaliser un état des lieux des actions engagées et en projets par les acteurs socio-économiques en lien avec les problématiques climatiques et énergétiques.

Dans un premier temps des entretiens ont été réalisés en face à face avec les acteurs identifiés comme « incontournables », c'est-à-dire les membres du comité de pilotage, les représentants d'activité prépondérante des territoires, les partenaires des collectivités, mais également les acteurs pouvant être des relais dans leurs domaines. Ces entretiens ont permis de présenter la démarche et le calendrier du plan climat, de récolter des données pour le diagnostic, de connaître le rôle et les actions de ces acteurs autour de la problématique climatique, mais également d'ouvrir le dialogue autour de partenariat.

Liste des acteurs rencontrés :

Conseil départemental
CMA
CCI
Chambre d'agriculture
CEMEX
UNICEM
SDEHG
SMIVAL
Réseau 31
Agence de l'eau
Eléance
COFOR
ALEVA club d'entreprises
GEST club d'entreprises
Hélio France
CODEV
Association 3PA

Dans un second temps cette démarche a nécessité la réalisation d'une cartographie des acteurs du territoire la plus exhaustive possible.

Par la suite un questionnaire fut élaboré à destination des entreprises. Ce questionnaire comprend une quinzaine de questions fermées à choix multiples portant sur la maîtrise de l'énergie et la production, la mobilité, les déchets. (Voir ANNEXE 11 questionnaire entreprises). Ce questionnaire accompagné d'une lettre co-signée par les présidents des communautés de communes et du Pays Sud Toulousain a été diffusée aux entreprises par l'intermédiaire des clubs d'entreprises. Une fiche action (Voir ANNEXE 12 Fiche action) a été jointe afin que chacun puisse porter à connaissance les actions réalisées ou les projets.

La fiche action élaborée à l'échelle du Pays Sud Toulousain a été diffusée plus largement à l'ensemble des acteurs identifiés dans la cartographie. 60 fiches actions retournées ont été intégrées au plan d'actions du PCAET.



IV. La définition d'une feuille de route commune

IV.1. Partage des principaux enjeux du territoire, issus du diagnostic

Le partage des principaux enseignements du diagnostic a été réalisé par plusieurs canaux :

- Présentation en commission et conseils syndicaux et communautaires (5 interventions)
- Présentation au conseil de développement du Pays Sud Toulousain
- Présentation lors du séminaire et de tous les ateliers de co-construction (8 interventions)



MOBILISATION-CONCERTATION-SUIVI-EVALUATION-PCAET-PAYS SUD TOULOUSAIN

- Mise en ligne d'une synthèse des principaux enjeux et leviers d'action sur le site du Pays Sud Toulousain (ANNEXE 18 -principaux enjeux)
- Présentation du potentiel des énergies renouvelables, avec un focus sur le solaire lors d'une table ronde organisée par une association locale à Venerque



IV.2. La mise en place d'une contribution en ligne pour le grand public

Le Pays Sud Toulousain a mis en place une rubrique dédiée plan climat sur le site internet. La démarche y est présentée, ainsi que les ambitions du Pays Sud Toulousain. De plus chacun peut librement exprimer ses remarques, propositions, envies ou encore partager des expériences dans un espace dédié aux contributions. Un tableau récapitule l'ensemble des contributions. (voir paragraphe I.1.2.)

Vous aussi, contribuer aux enjeux territoriaux du développement durable !

A l'aide de ce formulaire, vous pouvez apporter **vos contributions** Plan Climat Air Energie Territorial.

Inscrivez **vos idées, vos remarques, vos expériences** autour des thématiques suivantes :

- Développer le potentiel de l'économie verte locale;
- Favoriser l'implantation d'activités locales pour diminuer les déplacements;
- Favoriser les circuits courts (achats responsables, coopération inter-entreprises...);
- Réduire ses factures énergétiques;
- Mobilité rurale, tiers lieux, aménagement numérique;
- Améliorer les paysages et développer la nature en ville;
- Favoriser le réemploi et la prévention des déchets;
- Améliorer le confort des logements et réduire la précarité énergétique;
- Prévenir des inondations et des vagues de chaleur...

Contribuer au Plan climat air énergie *

Écrivez ma contribution ici

L'ensemble des contributions sera modéré et porté à la connaissance des élus tout au long du processus d'élaboration du PCAET. La modération consiste à écarter tous messages dont le contenu ne correspond pas au sujet traité ainsi que les messages d'insulte ou de diffamation, ceux à caractère raciste ou incitant à la violence ou à la haine.

Mon adresse mail *

Je renseigne mon adresse mail ici

Votre adresse mail sera susceptible d'être utilisée pour recevoir des informations sur le PCAET.

Je souhaite recevoir la lettre d'information du Pays Sud Toulousain

S'inscrire à la newsletter

La deuxième phase de la mobilisation des acteurs a été consacrée à la réalisation d'ateliers de travail permettant de produire une stratégie politique ainsi que des fiches actions.

IV.3. Le séminaire stratégique.

Un séminaire stratégique a été organisé le 7 juin après-midi à la Maison de l'Artisanat et de l'Environnement de Lacaugne avec la présence des membres du comité de pilotage, des présidents des communautés de communes et du Pays Sud Toulousain, des agents de différents services, ainsi que des partenaires du plan climat comme l'ADEME, les clubs d'entreprises ou encore la CCI. Au total 24 personnes se sont mobilisées. (Voir ANNEXE 13 Feuille de présence séminaire)



Deux temps forts ont structuré le séminaire.

Une première partie pour co construction la stratégie en matière de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables grâce au jeu de cartes TEPOS. Chacun a pu mesurer « l'effort » à fournir afin d'être un Territoire à Energie Positive. L'AREC, assistant le Pays Sud Toulousain dans l'élaboration du PCAET, a ainsi pu élaborer des scénarii à partir des différentes restitutions des groupes de travail, qui ont été par la suite soumis en comité technique, puis validé en comité de pilotage.



La seconde partie fut consacrée à un temps d'échange autour du développement économique et de la transition énergétique permettant de dégager une vision partagée des orientations en matière d'économie verte.



« Le PCAET était à l'état de concept, il devient une réalité » (parole d'un élu)

IV.4. Les ateliers de co-construction du plan d'actions inter communautés de communes

Dans la continuité les représentants des communautés de communes se sont rencontrés lors d'ateliers, organisés sur 5 demi-journées. Ce choix a été opéré afin de créer un espace d'échange entre les EPCI, d'identifier des synergies sur les sujets à traiter dans le PCAET et ainsi de faciliter l'essaimage des actions. Ces ateliers étaient réservés aux élus et agents des communautés de communes et du Pays Sud Toulousain. Chaque demi-journée était organisée autour de thématiques :

- **Planification / urbanisme / mobilité /air** (14 personnes présentes)
- **Patrimoine / habitat / air intérieur** (10 personnes présentes)
- **Développement économique / ENR** (9 personnes présentes)
- **Sensibilisation / mobilisation / organisation interne** (13 personnes présentes)
- **Déchets / eau / assainissement. (des syndicats étaient invités à cet atelier)** (13 personnes présentes)



Deux ateliers tournants façon « world café » par demi-journée, ont permis aux participants de contribuer à toutes les thématiques. Un exposé de la thématique et un bilan synthétique des actions déjà engagées, connues (issues du bilan) constituaient l'entrée en matière. La suite des ateliers a mêlé réflexion individuelle, mise en commun, réflexion collective pour aboutir à l'élaboration de fiches actions. Au total ce sont près de 60 fiches actions qui ont été rédigées durant ces 2,5 jours ateliers.



IV.5. Les ateliers de co-construction du plan d'actions des acteurs socio-économiques

Le 12 juillet a été organisée une journée d'atelier à destination des acteurs socio-économiques du territoire.



L'ensemble des acteurs concernés par les thématiques ont été conviés à participer aux ateliers. La journée a été ouverte par un discours du Président de la Communauté de commune de Cœur de Garonne exprimant les objectifs du Pays Sud Toulousain tels que poursuivre la dynamique engagée en devenant un territoire à énergie positive, de saisir l'opportunité du plan climat pour construire ensemble une démarche stratégique vertueuse pour le territoire, tout en rappelant les objectifs de cette journée de créer des synergies entre les acteurs, de mobiliser et fédérer dans la durée les forces vives.

Trois thématiques ont été travaillées, dont deux concomitantes le matin : **Agriculture/alimentation ; Energie solaire** et une l'après-midi : **Transition énergétique et développement économique**. Au total une cinquante de personnes, représentant 23 structures (hors collectivités) ont participé sur l'ensemble de la journée (Voir ANNEXE 14 Feuille présence ateliers acteurs).



Ces thématiques ont été traitées selon différentes techniques d'animations, permettant la réflexion en petit groupe (4-5 personnes) mais également une réflexion plus collective (environ 20 personnes). Les ateliers ont été tournants, façon world café, pour permettre à chacun de s'exprimer sur tous les sujets.



Durant cette journée un membre de l'équipe d'animation avait un rôle dédié à l'observation afin de pouvoir rendre compte des échanges dans leur globalité. Ce qui a été marquant est :

- Le partage de points de vue sur chaque proposition d'actions
- La prise de conscience des contraintes des uns et des autres et/ou du territoire.
- Des propositions d'actions très contraintes à court, moyen et long terme
- La volonté de pouvoir proposer des actions après les ateliers
- l'échange de cartes de visites pour instaurer des collaborations.

Les échanges et pistes d'actions ont été synthétisés dans un livre blanc et diffusé sur le site du PETR (Voir ANNEXE 15 Livre Blanc).

IV.6. Les ateliers de hiérarchisation des actions

Toutes les pistes d'actions issues de l'ensemble des ateliers ont été intégrées dans la trame de la stratégie (6 orientations et 19 axes).

Un à deux ateliers internes à chaque communauté de communes et au Pays Sud Toulousain ont été consacrés à la sélection des actions en phase avec les compétences et à leur hiérarchisation.

Chaque EPCI a composé ces ateliers avec la présence au minimum du Président, des élus référents PCAET, de la Directrice Générale des Services, de l'agent référent et de la responsable énergie Climat du Pays Sud Toulousain. Les élus et directeurs en charge des thématiques « Projet de territoire », « Développement économique », « Habitat », « Mobilité », « Environnement » ont complété ces ateliers au cas par cas.

RETOURS RAPIDES SUR LES ATELIERS DE PRIORISATION 17 & 18 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2018

Méthodologie de priorisation : choix de critères spécifiques aux collectivités parmi :

- Visibilité de l'action
- Rapidité de l'action
- Co-bénéfices
- Action structurante : contribution aux objectifs
- Actions auto-portées
- Moyens humains
- Moyens financiers
- Mobilisatrice



- Structurante
- Opérationnelle
- Mobilisatrice en interne



- Co-bénéfices
- Action structurante
- Moyens humains/financiers



- Priorité aux actions en lien avec le Projet de Territoire



- Visible
- Structurante
- Mobilisatrice



Les membres des ateliers ont choisi des critères pour prioriser les actions. Ils ont passé en revue toutes les actions une par une pour les noter. Les notes obtenues ont servi à positionner les actions dans le temps :2019-2020 ; 2021-2022 ;2023-2024.

Pour chaque action a également été identifié le service porteur.

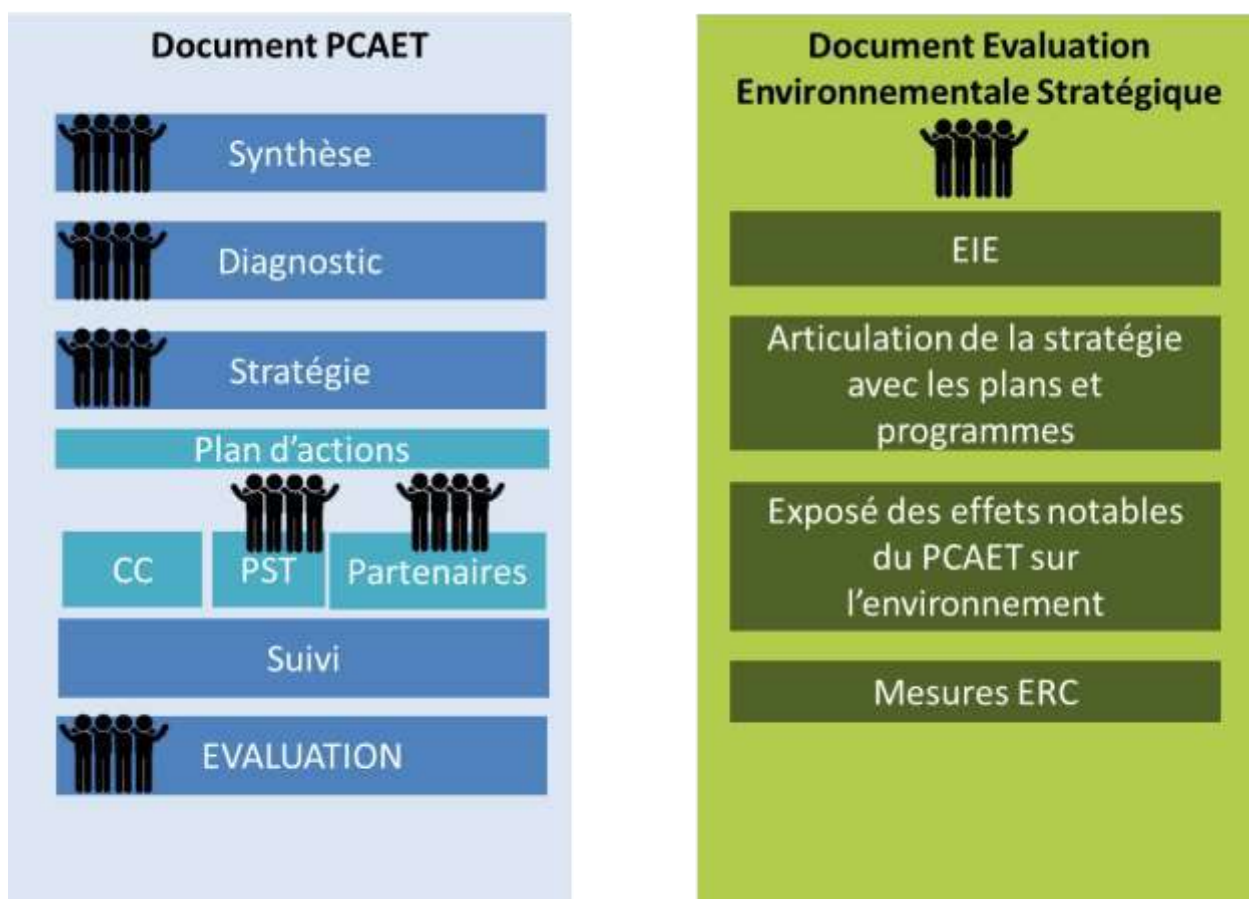
Les pré-programmes ont été présentés dans les commissions et aux bureaux des EPCI. Ils ont fait l'objet d'ajustements, intégrés dans les projets de PCAET.

IV.7. Modalités de validation et d'approbation des PCAET

Les communautés de communes de Cœur de Garonne, du Volvestre et du Bassin Auterivain disposent chacune d'un projet de PCAET règlementaire.

Le Pays Sud Toulousain dispose d'un projet de PCAET volontaire, intégré aux PCAET des 3 EPCI.

La structuration du projet de PCAET est présentée dans le schéma suivant :



 = commun aux 4 structures

Afin de partager et faire valider ces projets, plusieurs délibérations ont été prises, par chacune des communautés de communes et par le Pays. (Voir ANNEXE 16 Délibérations stratégie et projets PCAET)

| | Délibération de la stratégie | Délibération du projet de PCAET |
|----------------------|------------------------------|---------------------------------|
| CC Cœur de Garonne | 18/12/2018 | 22/01/2019 |
| CC Volvestre | | 20/12/2018 |
| CC Bassin Auterivain | | 08/01/2019 |
| Pays Sud Toulousain | 12/11/2018 | 28/01/2019 |

Le PCAET sera délibéré définitivement dès lors qu'il aura été soumis aux avis règlementaires et à la consultation du public et amendé en conséquence :

- AVIS MISSION REGIONALE AUTORITE ENVIRONNMENTALE - 3 MOIS
- CONSULTATION DU PUBLIC - 30 JOURS
- AVIS CONSEIL REGIONAL ET ETAT - 2 MOIS
- DELIBERATIONS DU PCAET INTEGRANT LES AVIS

IV.7 Une charte d'engagement pour poursuivre la mobilisation des acteurs

Une charte d'engagement à destination de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire a été élaborée (voir ANNEXE 17 Charte d'engagement). Elle comprend un ensemble de proposition d'actions en faveur du climat et de l'énergie, réparti en plusieurs thématiques. Ainsi chacun a la liberté de s'engager dans les actions souhaitées en cochant celles-ci. A ce jour la charte d'engagement n'a pas été diffusée. En effet l'objectif est d'organiser un évènement grand public autour du plan climat durant le 1^{er} semestre 2019 afin de partager les objectifs du plan climat et de proposer à cette occasion un engagement des acteurs socio-économiques du territoire.

De plus une réflexion est menée au sein du Comité de Technique afin de créer également une charte d'engagement à destination des communes.

IV.8 Un forum de restitution pour tous les acteurs

Un forum de restitution, à destination du grand public, des élus et des acteurs socio-économiques du territoire, sera organisé à la fin du premier semestre 2019. Il sera l'occasion de partager le projet de plan climat et de recueillir des avis de sensibiliser les habitants aux actions à mettre en œuvre en tant que citoyen et de valoriser les initiatives existantes.

V. Les modalités de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation permettra d'assurer que le territoire garde le cap sur le niveau d'ambition fixé et met en œuvre concrètement le plan d'actions proposé.

V.1 Retour sur les définitions du suivi et de l'évaluation

Le **suivi** est une activité qui a pour objectif de mesurer l'avancement de la mise en œuvre d'une démarche de PCAET. C'est un outil de pilotage simple à destination des agents et des décideurs des collectivités qui fournit de précieuses indications sur le déroulement de l'action permettant d'apprécier son état d'avancement et de planifier des ajustements si nécessaire.



Dans ce sens, le suivi est une des démarches indispensables d'une stratégie d'amélioration continue à porter au sein des collectivités. Le suivi est réalisé (à minima) de façon annuelle.

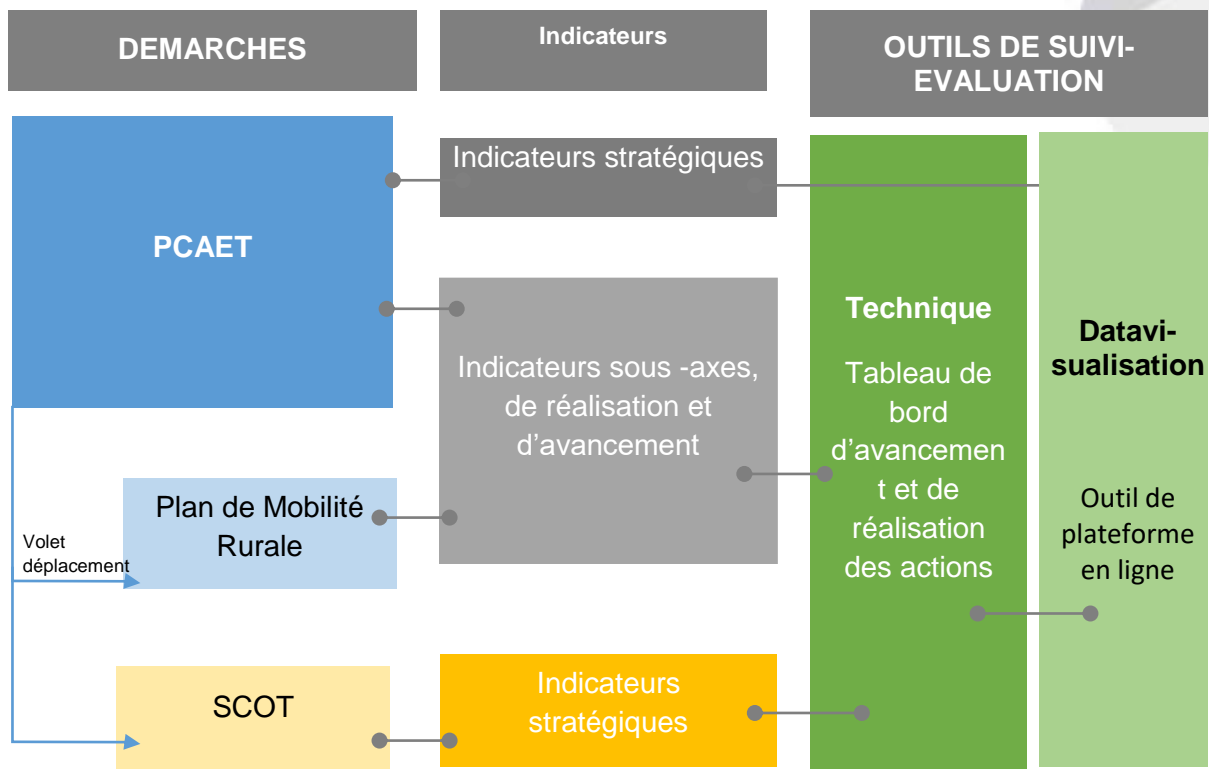
L'évaluation d'une démarche PCAET permet de mesurer les effets produits par cette politique locale de transition énergétique et écologique et de les apprécier au regard des objectifs. Il aura vocation à fournir des enseignements et susciter des recommandations à mi-parcours du PCAET ainsi qu'à la fin permettant ainsi aux collectivités d'effectuer les réajustements nécessaires. De façon générale l'évaluation se structure en 3 grands temps :

- Définir le cadre évaluatif
- Conduire l'évaluation
- Partager les analyses et les recommandations

L'évaluation est réalisée (à minima) à la troisième année et à la sixième année du PCAET comme cela est prévu par la réglementation.

V.2. Le Dispositif suivi et l'évaluation comme moteur de l'action du PCAET

Le dispositif de suivi et d'évaluation se structure autour de 2 outils et d'une démarche d'animation.



Mis en musique par le

Comité de Suivi et d'Évaluation du PCAET

V.2.1. Le tableau de bord de suivi : un outil collaboratif et co-construit

Le tableau de bord de suivi à vocation à **être auto-porté par les collectivités**, il s'agit de travailler sur un tableau de bord sous format Excel.

Cet outil intégrant l'ensemble des actions permet à la collectivité de lui donner de la visibilité, sur :

- L'avancement des actions : un taux d'avancement est défini pour chaque action
- La réalisation des actions : à minima un indicateur est défini

Il se compose de plusieurs onglets :

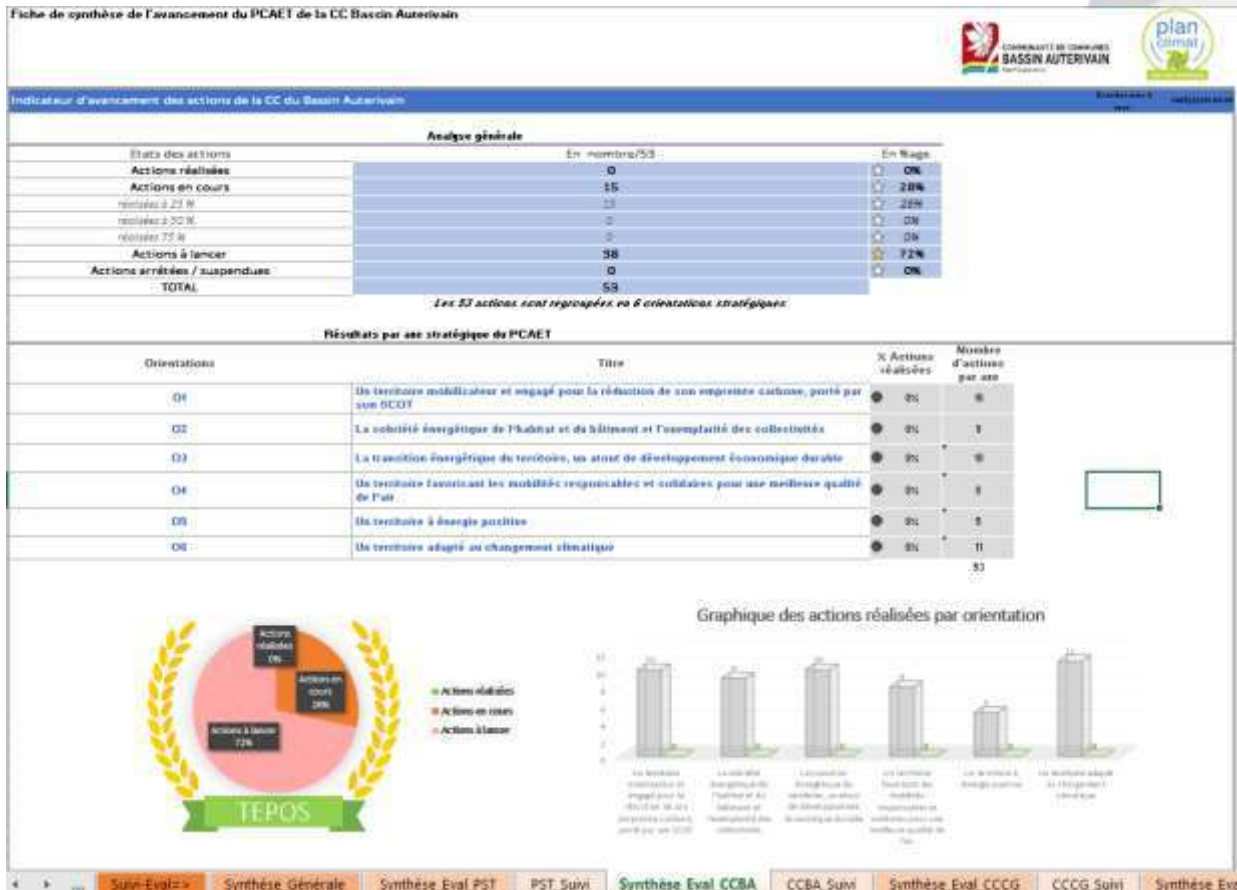
- Un onglet spécifique à chaque collectivité pour le suivi des actions
- Un onglet de synthèse spécifique à chaque collectivité pour avoir une vision globale de l'avancement
- Un onglet de synthèse général regroupant la vision de l'avancement des 4 plans d'actions



Pour en faciliter l'utilisation par les EPCI et le pilotage par le PETR, une synthèse d'avancement globale est réalisée de façon automatique et des menus déroulants sont proposés, permettant de s'adapter à des utilisateurs non-initiés.

| N°Action | Titre de l'action | Mise en œuvre 2021-2022 ? | Indicateurs de réalisation | Etat d'avancement 2018 | Valeur 2018 | Date de la dernière mise à jour |
|--------------|---|---------------------------|--|------------------------|-------------|---------------------------------|
| CCBA.01.A1.1 | Développer des ressources internes pour mettre en œuvre le PCAET au quotidien | Oui | Nombre de réunion réalisées/an | 0% | | 06/12/2018 |
| CCBA.01.A1.2 | Créer des instances de gouvernance du PCAET communes PETR/EPCI | Oui | Nombre de réunion réalisées/an | 0% | | 06/12/2018 |
| CCBA.01.A2.3 | Mobiliser les entreprises du territoire en lien avec le PETR | | Nombre de signataires de la charte | 0% | | 06/12/2018 |
| CCBA.01.A3.4 | Optimiser les déplacements par un aménagement équilibré autour des pôles (du SCOT) | Oui | Réalisation du schéma de développement | 25% | | 06/12/2018 |
| CCBA.01.A3.5 | Faciliter la création d'une CIM: maquette numérique du territoire à l'échelle du PETR | | Réalisation du CIM | 0% | | 06/12/2018 |

Navigation: Synthèse_Générale, Synthèse_Eval_PST, PST_Suivi, Synthèse_Eval_CCBA, CCBA_Suivi, Synthèse_Eval_CCCG, CCCG_Suivi, Synthèse_Eval_CCV, CCV_Suivi, Prods



L'évaluation (à minima) annuelle réalisée au travers de ce tableau de bord pourra se faire en parallèle de l'analyse de l'évolution des indicateurs macroscopiques en termes de qualité de l'air, d'émissions de GES et de vulnérabilité aux effets du changement climatique. Les enseignements tirés de ce rapprochement permettront de juger autant que faire se peut de la pertinence du plan d'actions au regard de l'ambition, que ce soit en termes de thématiques investies ou non, de calendrier, de portage politique, de partenariat, de moyens, etc. L'évaluation annuelle sera ainsi l'occasion de réajuster le contenu du plan d'actions pour renforcer l'efficacité de la démarche globale.

A mi-année, la responsable énergie climat du Pays Sud Toulousain coordonnera la mise à jour du tableau de suivi. Chaque référent des communautés de communes seront chargés de faire le point en interne. Une réunion d'échange, permettra de partager les difficultés et de travailler sur des thématiques communes.

Les communautés de communes vont évaluer la pertinence de s'engager dans le dispositif Citergie de l'ADEME. Citergie est un outil de management interne de la transition énergétique. Il consiste à construire un cadre de mise en œuvre des actions (le PCAET) et d'évaluer régulièrement par un animateur extérieur où on en est. Chaque action est dotée de points. Ces points permettent d'évaluer l'impact sur les économies d'énergie et la réduction des émissions de GES des actions.

Au bilan, l'animateur Citergie compte le nombre de points, ce qui place la collectivité sur un niveau : CAP, Bronze, Argent, Or.

En novembre de chaque année, des revues de projet seront organisées au sein de chaque EPCI et du Pays Sud Toulousain. Les acteurs seront également sollicités pour faire remonter l'état d'avancement de leurs actions.

Un comité de pilotage au sein de chaque EPCI et du PETR permettra d'avoir la vision globale de l'avancement des actions portée en interne.

- Pour la CCCG : le COPIL sera porté par une commission ad'hoc regroupant des membres des « Economie », « Déchets », « Habitat »
- Pour la CCV : le COPIL sera porté par la commission « Economie Sociale et Solidaire Développement Durable et transition Energétique »
- Pour la CCBA : le COPIL sera porté par la commission « Aménagement et équilibre territorial, communication et tourisme »
- Pour le PETR, le COPIL aura la même configuration que le comité technique lors de la phase d'élaboration.

V.2.2 L'outil d'évaluation : une plateforme de data visualisation pour des indicateurs macro et micro (à l'échelle de l'action)

Dans le cadre du PCAET et en lien avec le SCOT porté également à l'échelle du PETR, le choix a été fait de s'appuyer sur un outil de datavisualisation.

Cet outil se nomme TEREVAL, il est présenté ci-dessous :



TEREvAL repose sur des principes simples

La méthode TEREVAL concerne tous les documents de planification territoriale le long de leur cycle de vie

↳ Une démarche qui repose sur des principes simples

- Interroger le projet de territoire par des **questions évaluatives** qui permettent une lecture du territoire à l'aune du DD
- A partir de ces questions : définir des **indicateurs (indicateurs de suivi, indicateurs de résultat)**
- Au-delà, il est possible de s'intéresser aux modes de faire : quelle mise en œuvre des éléments de démarche ?

↳ Une démarche de projet

- Au-delà de remplir les contraintes réglementaires, accompagner la planification dans l'intégration des enjeux du DD, faire évoluer les pratiques

↳ Une démarche d'animation territoriale

- Outil de gouvernance et partage

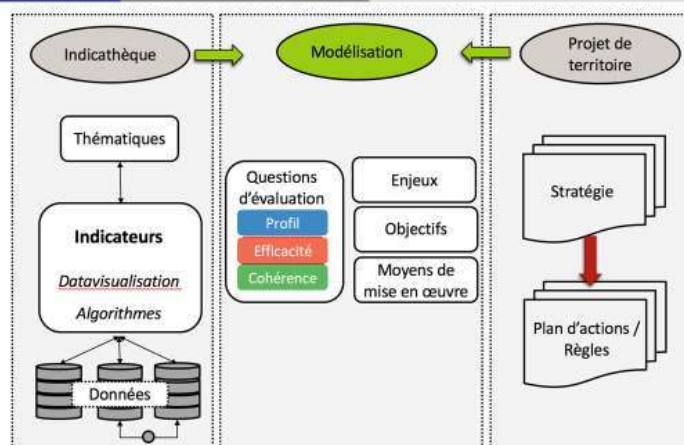
© SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉVALUATION DES TERRITOIRES

16

SGEVT

A partir de la stratégie et des objectifs du PCAET, les questions évaluatives et les indicateurs sont identifiés. Le choix de la représentation cartographique des indicateurs d'impact et de réalisation de certaines actions est opéré.

Modélisation des projets



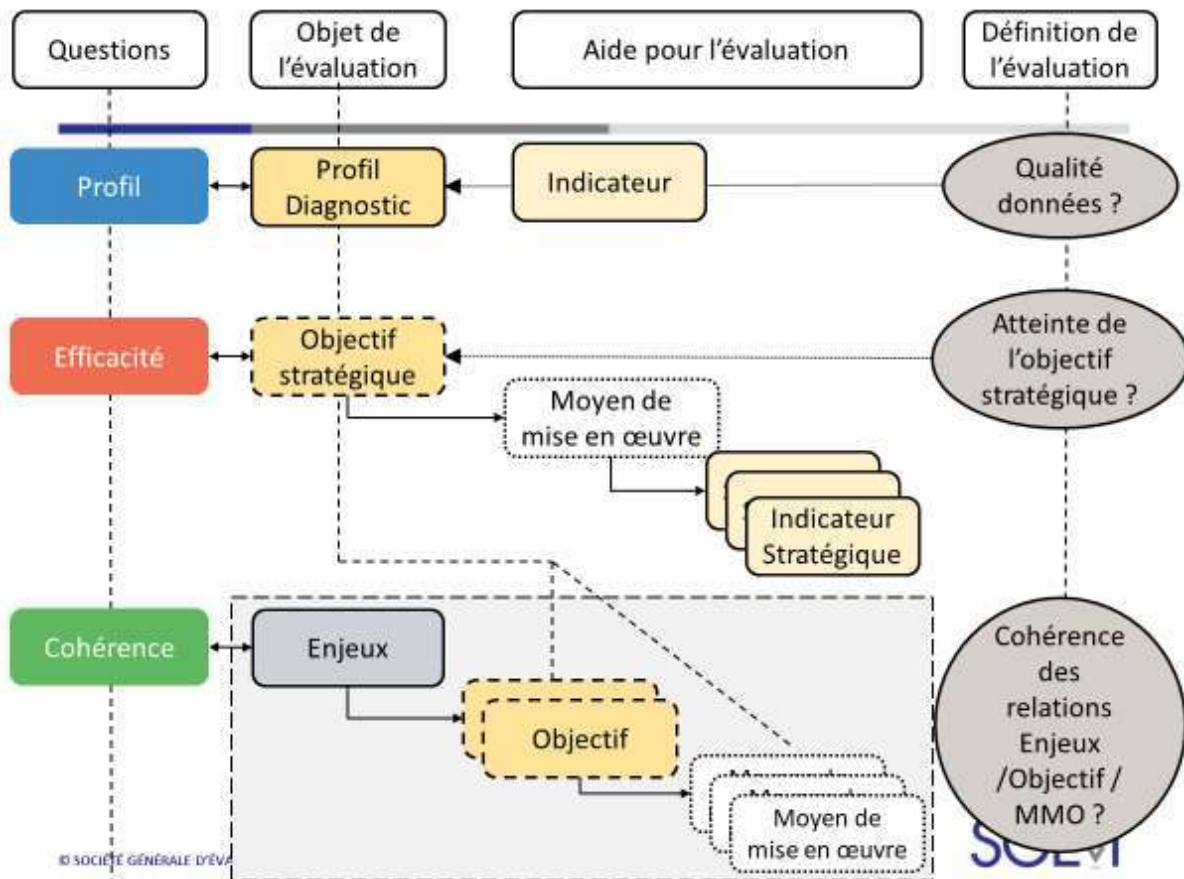
© SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉVALUATION DES TERRITOIRES

21

SGEVT

Les **indicateurs** se situent à plusieurs niveaux :

- De **profils** : c'est-à-dire qu'ils sont liés au diagnostic de territoire et répondent à la question : comment évolue le territoire par rapport à l'année T0 ? Le niveau de l'évaluation est qualifié au regard de la qualité des données utilisées pour construire l'indicateur.
- D'**efficacité** : l'indicateur permet de répondre à la question : les résultats obtenus sont-ils à la hauteur de l'objectif fixé ?
- De **Cohérence** : les moyens mis en œuvre sont-ils nécessaires et suffisants pour atteindre les objectifs fixés ? les objectifs fixés sont-ils adaptés aux enjeux ?



Les indicateurs développés intègrent l'indicathèque présentée ci-dessous. Certains indicateurs développés dans le cadre du SCOT seront utilisés pour le PCAET et inversement.

25 Thématiques des projets de Développement des Territoires



© SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉVALUATION DES TERRITOIRES

23

SGEAT

V.2.3 Animation du dispositif d'évaluation : s'appuyer sur les jalons posés dans la phase d'élaboration du PCAET pour une évaluation participative

Comme mentionné au début du livre de la concertation, la mobilisation a été importante tout au long du PCAET. Cette mobilisation a permis d'asseoir une dynamique qui continuera d'exister dans le cadre du processus du suivi évaluation.

Aussi, il est prévu d'associer :

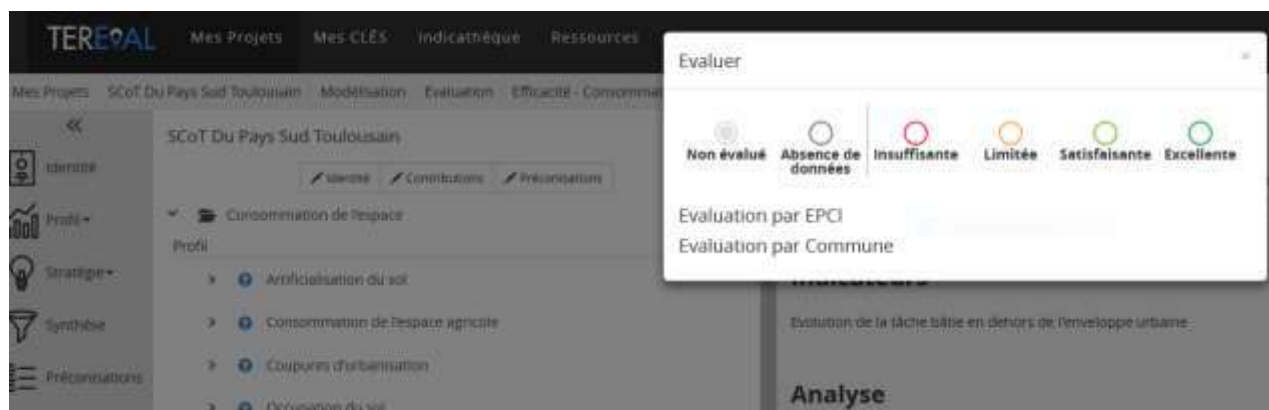
- Les EPCI et le PETR: élus /techniciens, le conseil de développement
- Les signataires de la charte d'engagement
- Les gestionnaires de réseaux et d'énergie : ENEDIS, GRDF, RTE, SDEHG
- Les institutionnels : DREAL, DDT, ADEME, Conseil Régional Occitanie, Agence de l'Eau, Conseil Départemental
- Les observatoires : ATMO Occitanie

L'acquisition d'une culture commune de l'évaluation est une étape et un prérequis qui sera indispensable de mener au début, bien que quelques notions aient été évoquées lors des Comité de Pilotage. Elle seule permettra, d'une part, de former l'ensemble des participants associés à l'idée d'évaluation et, d'autre part, de construire un dispositif solide en mobilisant au mieux l'ensemble des ressources et compétences nécessaires.

Ainsi, l'évaluation bénéficiera d'un regard extérieur sur les actions conduites, limitant les auto-évaluations en circuit fermé au sein de la collectivité et permettant aux acteurs de s'exprimer sur les politiques menées facilitant ainsi la mise en place de changements opérationnels concrets sur le territoire.

Pour mener cette évaluation pluraliste, le PETR s'appuiera sur la méthodologie proposée dans l'outil TEREVAL.

Lors des comités d'évaluation, les indicateurs seront visualisés et l'assemblée sera invitée à débattre et se positionner collectivement sur l'atteinte des objectifs :



La méthode d'évaluation évoluera au rythme des expérimentations. Il est envisagé de tester une évaluation collective par pondération des notes individuelles.

V.3. Un cadre évaluatif pragmatique

Le processus de suivi et d'évaluation peut rapidement devenir une usine à gaz pour des collectivités qui doivent auto-porter le sujet en interne et doivent le mener dans un temps contraint. Aussi le cadre évaluatif se veut le plus pragmatique possible.

V.3.1 Les indicateurs de profil du territoire

Ils ont vocation à répondre à la question évaluative : *Le PCAET permet-il d'atteindre un territoire TEPOS ?*

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE & ACTUALISATION | QUESTIONS EVALUATIVES |
|---|------------|---|--|
| Évolution des émissions de GES du Territoire | TCO2e | OREO/annuel | Le PCAET permet-il de réduire les émissions de GES ? |
| Évolution des consommations d'énergie du territoire | GWh | OREO/annuel | Le PCAET permet-il de réduire les consommations d'énergie ? |
| Evolution de la production d'énergies renouvelables ? | GWh | ENEDIS/annuel boisenergie-occitanie/annuel | Le PCAET permet-il d'augmenter la production d'énergie renouvelables ? |
| Évolution de la qualité de l'air | Indice > 5 | ATMO/annuel | Le PCAET permet-il d'améliorer la qualité de l'air ? |
| Évolution de la Trame Noire | Hectare | Étude spécifique | Le PCAET permet-il de réduire les impacts sur la biodiversité ? |
| Evolution de la séquestration carbone | % | TEREVAL | Le PCAET permet-il de stocker le carbone produit ? |
| Évolution du nombre de jour de canicule | Jours | Météo France/annuel | Le territoire constate-t-il une augmentation des événements extrêmes ? |

Les indicateurs calculés pourront être mis en regard des objectifs définis dans le cadre de dépôt pour chaque pas de temps afin de vérifier si **les valeurs cibles** des indicateurs sont atteintes.

V.3.2. Les indicateurs évaluant la mise en œuvre de la stratégie

Orientation 1 : Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT

Question évaluative : Le PCAET permet-il de réduire son empreinte carbone avec les acteurs du territoire ?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|---|-----------|-------------|
| Évolution des émissions de GES par hab. | TCO2e/hab | OREO/annuel |
| Évolution du nombre de signataire de la charte d'engagement | Nb | PETR/annuel |

Orientation 2 - La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités

Question évaluative : Le PCAET permet-il d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie du secteur résidentiel et l'exemplarité des collectivités ?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|--|--------------|-----------------------|
| Évolution des consommations énergétiques du résidentiel | GWh | OREO/annuel |
| Évolution des consommations énergétiques du résidentiel par logement | GWh/logement | OREO +INSEE/annuel |
| Évolution du nombre de projet de rénovation sur le parc privé | Nb | ANHA+PETR/ annuel |
| Évolution du nombre de projets publics exemplaires | Nb | PETR/annuel |

Orientation 3 - La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable

Question évaluative : Le PCAET permet-il de générer un développement économique durable ?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|--|-------|------------------|
| Évolution des surfaces en bio | ha | Département/3ans |
| Évolution du nombre de tiers-lieux | Nb | PETR/3ans |
| Évolution du nombre de ressourceries | nb | PETR/3ans |
| Évolution du nombre de ZA intégrant une démarche de qualité (type ISO) | Nb | PETR/3ans |
| Évolution du nombre d'adhérents au cluster | Nb | PETR/3ans |
| Évolution du nombre de formations liées à la transition énergétique | Nb | PETR/3ans |

Orientation 4 - Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air

Question évaluative : Le PCAET met-il en œuvre les conditions nécessaires pour favoriser les mobilités alternatives ?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|--|-------|-------------|
| Évolution de la part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail | % | Insee |
| Évolution de la part des voitures dans les déplacements domicile-travail | % | Insee/iRIS |
| Évolution du nombre de tiers-lieux | Nb | PETR |
| Évolution du maillage de réseaux de la mobilité alternative | Nb | PETR |
| Évolution des flux de déplacement domicile-travail utilisant les réseaux de mobilité alternative | Nb | Insee+ PETR |
| Évolution du nombre d'aire de co-voiturage | Nb | PETR |

Orientation 5 - Un territoire à énergie positive

Question évaluative : Le PCAET atteint-il les objectifs de production EnR fixés pour chacun des pas de temps (2021,2026,2030,2050) ?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|---|---------|--|
| Part de l'atteinte des objectifs de production par filière d'ENR fixés par le PCAET | % | OREO ou GRDF+Enedis+INSEE Cadre de dépôt/annuel |
| Évolution des consommations d'énergie par habitant | GWh/hab | OREO ou GRDF+Enedis+INSEE/annuel |
| Évolution des productions d'énergie par habitant | GWh/hab | OREO ou GRDF+Enedis+INSEE/annuel |
| Ratio de la production d'énergie par habitant /la consommation d'énergie par habitant | % | |
| Évolution du nombre de projets ENR | Nb | OREO (élec+gaz+bois) et PETR/annuel |
| Evolution du nombre de dossiers EnR instruits | Nb | Service Urbanisme du PETR/annuel |

Orientation 6 - Un territoire adapté au changement climatique

Question évaluative : Le PCAET permet-il de préserver l'Homme et le milieu naturel?

| INDICATEURS | UNITÉ | SOURCE |
|--|-------|---|
| Évolution du nombre d'arrêtés catastrophe naturelle par an | Nb | Gaspar/annuel |
| Évolution de la population (bâti) dans les zones des PPR | Nb | SCOT |
| Évolution du changement de l'affectation des sols | ha | A confirmer : Corine and land corver |
| Indicateur de TVB | | SCOT |
| Pression sur les terres agricoles | | SCOT |
| Évolution de la séquestration carbone | % | TEREVAL |

| | | |
|---|------------|---------------------|
| Évolution de la qualité de l'air | Indice > 5 | ATMO/annuel |
| Evolution de la population soumise au risque de pollution atmosphérique | nb | ATMO |
| Évolution de la densité du bâti/ renouvellement urbain | | SCOT |
| Évolution du couvert forestier | | TEREvAL |
| Évolution de la qualité des eaux | Nb | SDAGE Adour-Garonne |
| Évolution de nombre de jours d'été | Nb | SDAGE Adour-Garonne |

V.3.3. Calendrier prévisionnel du suivi-évaluation

Concernant le suivi des actions de chacune des collectivités, il y aura 2 points réalisés par an par le chargé de mission PCAET :

- En juin
- En novembre

Au moins une fois par an en novembre le comité de pilotage interne à chaque collectivité passera en revue l'état d'avancement des actions et validera le programme à mettre en œuvre l'année suivante. Les propositions seront intégrées dans le budget prévisionnel de l'année N+1 et dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

Concernant l'évaluation :

La responsable de service énergie Climat du Pays Sud Toulousain, renseignera les indicateurs du cadre évaluatif. Un comité de pilotage, élargi aux acteurs engagés du territoire, sera organisé une fois par an en décembre de l'année en cours.

Les tableaux de bord de suivi des actions de l'ensemble des collectivités seront passés en revue, puis l'évaluation sera formulée par les membres du comité de pilotage présents, au regard des indicateurs.

VI. Liste des annexes

ANNEXE 1 délibérations approuvant les statuts du PETR

ANNEXE 2 délibérations de lancement du PCAET

ANNEXE 3 : lettre d'information officielle de l'engagement du PCAET

ANNEXE 4 : présentation PPT des COPIL

ANNEXE 5 : tableau de synthèse du bilan du PCET volontaire

ANNEXE 6 : questionnaire politiques publiques EPCI

ANNEXE 7 tableaux de synthèse des politiques actuelles

ANNEXE 8 : questionnaire enquête communes

ANNEXE 9 courrier cosigné des présidents

ANNEXE 10 résultats enquête communes

ANNEXE 11 questionnaire « entreprises »

ANNEXE 12 Fiche action

ANNEXE 13 Feuille de présence séminaire

ANNEXE 14 Feuille présence ateliers acteurs

ANNEXE 15 Livre Blanc

ANNEXE 16 Délibérations stratégie et projets PCAET

ANNEXE 17 Charte d'engagement

ANNEXE 18 -principaux enjeux